LE SOMMET

Décembre 2010

La famille au coeur de la nature
SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES

SOMMAIRE

Votre municipalité vous informe **2**

Nouvelles de la MRC **22**

Programmation loisirs hiver 2011 **23**

Organismes de loisirs et communautaires **29**

Bibliothèque 1985-2010 **34**

SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES
VERS LES SOMMETS

Voeux du conseil municipal

L'effervescence qui entoure
la célébration de Noël
met sur toutes les lèvres
un sourire redevenu enfantin
et des cristaux d'émerveillement
dans les yeux.

Les cloches carillonnent gaiement
à toute volée pour vous souhaiter
au nom du conseil municipal
et de tout le personnel de

Joyeuses Fêtes et une Bonne année 2011

Messe Spéciale

Coût: 5$

Vendredi 24 décembre 2010 à 20h30
À l'église de Saint-Ferréol-les-Neiges

Billets en vente au:
Presbytère;
Marché du Village Dany Drouin;
Marché Mont-Sainte-Anne (Faubourg);
Lors des messes.
Information: 418 826-3059

"Le Bonhomme tombé du ciel"

Pièce de théâtre de
Monique Miville-Deschênes

LE SOMMET

VOTRE MUNICIPALITÉ VOUS INFORME

Calendrier

Janvier

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1 - Jour de l'An
2	3 - Cueillette des ordures (secteur ouest)	4	5 - Bibliothèque - Cueillette des ordures (secteur est)	6 - Bibliothèque	7	8
9 - Bibliothèque	10 - Séance du conseil municipal - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage	11 - Bibliothèque - Les Amis en Or - Inscription loisirs	12 - Bibliothèque - Cueillette des ordures (secteur est) - Inscription loisirs	13 - Bibliothèque	14	15
16 - Bibliothèque	17 - Cueillette des ordures (secteur ouest)	18 - Bibliothèque - Les Amis en Or	19 - Bibliothèque - Cueillette des ordures (secteur est)	20 - Bibliothèque	21	22
23/30 - Bibliothèque (30)	24/31 - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage (24)	25 - Bibliothèque - Réunion du CCU - Les Amis en Or	26 - Bibliothèque - Cueillette des ordures (secteur est)	27 - Bibliothèque	28	29

La famille au coeur de la nature
SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES

Conception et montage:
Imprimerie Blouin Inc.

2900 exemplaires

Responsable du journal:
Martin Pouliot
Directeur des loisirs

Comité de rédaction:
M. Germain Tremblay, maire
Mme Ghyslaine Lortie, conseillère
M. Martin Pouliot, dir. des loisirs

Pour tout commentaire:
Martin Pouliot
Le Sommet
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges
33, rue de l'Église
Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec) G0A 3R0

Note:
Les auteurs sont les seuls responsables du contenu des articles.

Vous pouvez consulter notre site internet au:
www.saintferreollesneiges.qc.ca

De plus, communiquez avec nous aux adresses électroniques suivantes:

Pour rejoindre :

Service d'urbanisme
Chantale Richard
urbanisme@saintferreollesneiges.qc.ca

Émission des permis et inspections
Simon Demers
inspection@saintferreollesneiges.qc.ca

Loisirs
Martin Pouliot
loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca

Direction générale
François Drouin
directeur@saintferreollesneiges.qc.ca

Secrétariat et taxation
Lousianne St-Gelais
munferreol@oricom.ca
Manon Larouche
info@saintferreollesneiges.qc.ca

Calendrier

Février

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1 - Bibliothèque - Les Amis en Or	2 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	3 - Bibliothèque	4	5
6 - Bibliothèque	7 - Séance du conseil municipal - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage	8 - Bibliothèque - Réunion du CCU - Les Amis en Or	9 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	10 - Bibliothèque	11	12
13 - Bibliothèque	14 - Cueillette des ordures (secteur ouest)	15 - Bibliothèque - Les Amis en Or	16 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	17 - Bibliothèque	18 - Début du Carnaval des Neiges	19 - Journée familiale - Souper et soirée dansante
20 - Bibliothèque	21 - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage	22 - Bibliothèque - Réunion du CCU, ass. spéciale - Les Amis en Or	23 - Cueillette des ordures (secteur est)	24 - Bibliothèque	25	26 - Souper fondue chinoise
27 - Bibliothèque	28 - Cueillette des ordures (secteur ouest)					

Mars

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1 - Bibliothèque	2 - Bibliothèque - Cueillette des ordures (secteur est)	3 - Bibliothèque	4	5
6 - Bibliothèque - Semaine de la relâche scolaire	7 - Séance du conseil municipal - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage	8 - Bibliothèque - Les Amis en Or	9 - Bibliothèque - Cueillette des ordures (secteur est)	10 - Bibliothèque	11	12
13 - Bibliothèque	14 - Cueillette des ordures (secteur ouest)	15 - Bibliothèque - Réunion du CCU - Les Amis en Or	16 - Bibliothèque - Cueillette des ordures (secteur est)	17 - Bibliothèque	18	19
20 - Bibliothèque	21 - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage	22 - Bibliothèque - Les Amis en Or	23 - Bibliothèque - Cueillette des ordures (secteur est)	24 - Bibliothèque	25	26
27 - Bibliothèque	28 - Cueillette des ordures (secteur ouest)	29 - Bibliothèque - Réunion du CCU, ass. spéciale - Les Amis en Or	30 - Bibliothèque - Cueillette des ordures (secteur est)	31 - Bibliothèque		

LA VIE MUNICIPALE... EN BREF

CONTRAT DES ORDURES

Le contrat de cueillette et de transport des ordures ménagères avec Saniterre inc. arrivera à terme au 31 décembre 2010. En septembre dernier, la municipalité est allée en appel d'offres pour le renouvellement du contrat pour les cinq prochaines années, soient du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2015.

Trois entrepreneurs ont soumissionné et la compagnie 9114-3362 Québec inc. a obtenu le contrat pour un montant de 72 $ la tonne. Deux options étaient envisagées, soient la cueillette à toutes les semaines comme il se fait présentement ou une cueillette à toutes les semaines d'avril à novembre et aux deux semaines l'hiver. Finalement, à l'ouverture des soumissions, la différence de prix n'était pas suffisamment significative pour justifier une diminution de la fréquence de la cueillette. Sur un an, on parlait d'une différence d'environ 500 $, sur un coût annuel de près de 110 000 $.

Par contre, le changement majeur qui sera opéré à partir du 1er janvier 2011 sera au niveau de la cueillette des déchets monstres qui ne se fera plus que deux fois par année, soient dans la première semaine des mois de mai et novembre. Ceux-ci feront l'objet d'une cueillette distincte et ne seront plus ramassés en même temps que les ordures ménagères.

Deux raisons ont motivé cette décision. La première découle de l'aménagement du point de service situé au 4054 avenue Royale qui a été prévu spécifiquement pour ce type de déchets. L'objectif de ce site est de favoriser la réutilisation, la récupération et le recyclage. En incitant les gens à l'utiliser, la quantité de déchets qui se retrouvera au site d'enfouissement sera réduite.

La deuxième raison concerne le site d'enfouissement. En ramassant les déchets monstres dans la première semaine du mois, en même temps que les ordures ménagères, l'entrepreneur allait les porter au site d'enfouissement plutôt qu'à l'incinérateur de Québec où les déchets montres sont refusés. Le coût d'élimination des ordures à l'incinérateur est de 83,14$ la tonne alors qu'il est de 174 $ la tonne pour l'enfouissement. À ces montants s'ajoutait une redevance qui est passée de 10,73$ la tonne à 20,23$ la tonne depuis octobre 2010.

Si on tient compte de ces deux ajustements, la municipalité sera en mesure de maintenir le tarif des ordures de 2010, pour 2011.

DÉCHETS MONSTRES

À compter du 1er janvier 2011, la cueillette des déchets monstres se fera uniquement dans la première semaine des mois de mai et novembre. Ceux-ci ne seront plus ramassés les premiers lundi ou mercredi de chaque mois selon les secteurs.

GARAGE MUNCIPAL

La municipalité a mandaté, à l'automne 2009, la firme Régis Côté et ass. à réaliser une étude d'opportunité sur le garage/caserne actuel. Ce bâtiment ne répond plus aux besoins pour accueillir à la fois les travaux publics et la caserne incendie. L'un et l'autre sont à l'étroit. La firme avait à élaborer des scénarios d'implantation afin de cibler les besoins reliés à ces services.

Les trois scénarios suivants ont été analysés :

a) réfection, agrandissement et mise aux normes du bâtiment actuel en attribuant la fonction de caserne incendie, impliquant la relocalisation du garage municipal sur l'avenue Royale (Maison des jeunes conservée à l'endroit actuel). Coût : 2 323 794,49$ pour 1 203 m^2 = 1 931,67$/$m^2$;

b) réfection et mise aux normes du bâtiment actuel, agrandissement et fusion de deux services municipaux (Maison des jeunes conservée à l'endroit actuel). Coût : 2 062 061,62$ pour 1 030 m^2 = 2 002 $/$m^2$

c) réfection et mise aux normes du bâtiment actuel en tant que caserne incendie (Maison des jeunes conservée à l'endroit actuel) et relocalisation du garage municipal sur l'avenue Royale. Coût : 1 744 509,25$ pour 1 150 m^2 = 1 316,97$/$m^2$

Le rapport a été déposé en août 2010. En fonction du coût et de l'opportunité d'exploiter le site où seraient implantés les bâtiments à leur plein potentiel, l'option c) a été privilégiée et retenue par le conseil municipal.

Ainsi le garage/caserne sera converti pour servir exclusivement de caserne. Actuellement le service incendie utilise les 3/5 du bâtiment. Des travaux de mise aux normes seraient effectués pour répondre à la nouvelle vocation de l'immeuble. Un budget de 150 000 $ est prévu pour ces transformations.

Pour sa part, le garage municipal sera relocalisé sur le même terrain où se situent le terrain de balle et le point de service. Il sera implanté immédiatement à l'est du stationnement. L'emplacement offre amplement d'espace pour y construire un garage et y aménager une aire d'entreposage répondant aux besoins. Le projet de construction est estimé à 1 600 000 $.

ÉCO-CENTRE

Pour la période hivernale, le point de service sera ouvert les vendredis de midi à 16 h et les samedis de 9 h à 16 h

COMITÉ PERMANENT DE LA FAMILLE

par **Pierre Lortie**

LA POLITIQUE FAMILIALE EN ACTION

BILAN DE L'AN 2

INTRODUCTION

Il est toujours opportun de rappeler que la politique familiale, adoptée en mars 2009, accompagnée d'un plan d'actions triennal, se veut une réponse aux attentes des familles dans tous les secteurs de la vie municipale. Notre politique familiale est construite sur des **principes** tels un cadre de vie où il fait bon vivre en famille, une offre de services équitable et accessible, un engagement et un soutien des partenaires et des **enjeux** notamment, une municipalité en pleine croissance, un milieu sécuritaire, une qualité de vie, des équipements et des services accessibles à tous.[1]

Un des rôles majeurs du Comité permanent de la Famille est d'assurer un suivi du plan d'action qui découle de la politique familiale municipale.[2] C'est dans ce cadre que nous présentons aujourd'hui à la population, un second bilan des réalisations dans le cadre du plan triennal, tel qu'adopté en mars 2009.[3] D'entrée de jeu, nous tenons à souligner la collaboration soutenue des membres du Conseil municipal, de plusieurs bénévoles et de partenaires.

PRINCIPALES RÉALISATIONS AU COURS DE L'ANNÉE 2010

- **Fête des voisins**

  L'objectif de la Fête des voisins était de rapprocher les gens vivant dans un même milieu. Cette fête a été organisée par les citoyens eux-mêmes. Voilà une excellente occasion de faire plus ample connaissance avec les voisins et de jouer un rôle actif pour développer la cordialité et la solidarité. Cet événement annuel s'est tenu le samedi 5 juin dernier. Des activités, regroupant plusieurs citoyens et citoyennes, se sont déroulées dans divers quartiers de la municipalité.

- **Fête des nouveaux arrivants. Une première !**

  Le 3 octobre dernier, le Conseil municipal, en partenariat avec la Caisse populaire Desjardins Mont-Sainte-Anne, donnait suite à l'une des actions prioritaires du Comité permanent de la Famille, à savoir : **souhaiter la bienvenue aux nouvelles familles qui s'installent sur notre territoire.**

  Plus de 150 personnes ont accepté notre invitation, dont une cinquantaine d'enfants. Cette activité s'est déroulée dans notre gymnase décoré aux couleurs automnales. Le succès de cette activité a dépassé les attentes de tous. Toutes les personnes présentes furent enchantées de cette initiative et plusieurs exprimèrent les commentaires suivants : *Du jamais vu ! Saint-Ferréol est une terre d'accueil ! Vous êtes super chaleureux ! Vous savez faire les choses en grand ! On ne regrette pas d'être venus….*

- **Une surface polyvalente au service de la population**

  La patinoire du village a été asphaltée afin de la rendre utilisable à l'année. Les jeunes et les moins jeunes pourront y déployer toute leur énergie. Un autre service de notre municipalité qui répond à des besoins souvent exprimés par nos jeunes.

- **Programme Sciences, Sports et Plein air de l'école Caps-des-Neiges**

  Le Comité permanent de la Famille appui la nouvelle initiative de l'école Caps-des-Neiges. Depuis septembre dernier, l'école offre un nouveau programme. Il s'agit du programme Sciences, Sports et Plein air qui vise à faciliter l'apprentissage des sciences en supportant chacune des activités éducatives par une sortie en plein air dans de merveilleux sites à proximité. Lors de ces sorties, les élèves pourront découvrir différentes facettes de l'univers des sciences.

  Les objectifs de ce programme visent notamment à améliorer la concentration des élèves en classe, à les encourager à se dépasser et à renforcer leur estime de soi. Plusieurs parents se mobilisent à identifier des partenaires financiers qui ont à cœur la réussite des jeunes.

- **Le Parc Marcoux**

  Le Parc Marcoux jouit d'un nouveau module de jeu. Ce module est déjà en fonction depuis le printemps dernier et vise à répondre aux besoins des jeunes de 5-12 ans.

- **Collaboration soutenue avec nos partenaires internes et externes**

  L'atteinte des objectifs de la politique familiale ne pourrait être réalisée sans la précieuse collaboration de nos partenaires. Nous voulons ici les remercier d'avoir déployé leurs talents, leur enthousiasme et leur mobilisation. Ce sont :

  o La direction et les employés de la municipalité
  o La Sûreté du Québec
  o La Caisse populaire Mont-Ste-Anne
  o La direction de l'école Caps-des-Neiges
  o Le Mont-Ste-Anne
  o La Maison des Jeunes
  o L'équipe du service incendie

- **Campagne de sensibilisation à la sécurité routière : un bel exemple de mobilisation de tous les acteurs**

La sécurité routière est une priorité du Comité permanent de la Famille. Le vendredi 2 juillet dernier, une campagne de sensibilisation à la sécurité routière fut organisée par ce comité. Cette campagne s'est concrétisée par un barrage routier sous

le leadership de la Sûreté du Québec. Un dépliant de sensibilisation fut remis à plus de 500 automobilistes.

De nombreux panneaux de signalisation *« Attention à nos enfants »* sont installés aux endroits stratégiques de la municipalité. Rappelons-nous que **la petite tortue fait du chemin**.

- **Municipalité amie des aînés (MADA)**

  Une rencontre s'est tenue en novembre dernier avec les autorités du Ministère de la Famille et des Aînés. L'objectif de cette rencontre était de discuter de la possibilité d'inscrire notre municipalité à MADA. Rappelons que c'est une initiative récente du Ministère de la Famille et des Aînés qui vise, pour les municipalités, à adapter leur environnement à la réalité des aînés et d'encourager le vieillissement actif. Cette démarche s'inspire du cadre d'orientation ***Vieillir en restant actif*** de l'organisation mondiale de la Santé.

  Selon l'Institut de la statistique du Québec, près de la moitié de la population de Saint-Ferréol-les-Neiges est dans le groupe d'âge de 50+ ans.[4] Des changements majeurs sont à prévoir dans tous les secteurs d'activités si nous voulons nous adapter à cette nouvelle réalité. Au cours des prochaines années, le vieillissement de la population aura des répercussions directes sur les outils de gouvernance locale. C'est pourquoi, le comité permanant de la Famille entend s'attaquer à la situation de nos aînés dès 2011.

PRIORITÉS DE L'ANNÉE 2011

Notre plan triennal prévoit les priorités suivantes pour l'année 2011 :

- Les aînés constituent un groupe important de la politique familiale. Au cours de la prochaine année, deux actions principales seront consacrées à ce dossier.
  - o Inscrire notre municipalité à MADA (municipalité amie des aînés) ;
  - o En collaboration avec nos partenaires et un groupe de bénévoles, développer une planification et un plan d'actions triennal pour nos aînés.
- Poursuivre les discussions avec nos partenaires ;
  - o Le Mont-Ste-Anne pour l'aménagement d'une piste cyclable qui permettrait de traverser la municipalité à vélo avec des enfants en toute sécurité.
  - o La Sûreté du Québec pour toutes questions reliées à la sécurité de nos citoyens.
- Développer un espace multifonctionnel sportif et de loisirs d'été à vocation intergénérationnelle.
- Aménager un espace vert pour les familles sur les berges de l'une des rivières traversant la municipalité.
- Offrir un accueil chaleureux aux nouvelles familles qui s'installent sur le territoire. Remettre une trousse comprenant un mini bottin téléphonique regroupant les services offerts par la municipalité.

À LA RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

Le comité permanent de la Famille recherche des bénévoles pour l'accompagner dans la réalisation de son plan d'actions.

Prière de communiquer avec M. Martin Pouliot : 418 826-2253

Les membres du Comité permanent de la Famille souhaitent à tous les citoyens et les citoyennes de Saint-Ferréol-les-Neiges

JOYEUX NOËL et BONNE ET HEUREUSE ANNÉE

[1] Les principes et les enjeux de la politique familiale furent présentés en détail dans le Journal le Sommet de février 2010.

[2] Les principaux rôles du Comité permanent de la Famille sont notamment, de conseiller le Conseil municipal et les services municipaux sur les orientations en regard de la famille, de recommander un ordre de priorités pour la mise en œuvre d'actions concrètes. Il faut noter que le Comité permanent de la Famille s'associe à divers partenaires internes et externes dans l'exécution de son mandat.

[3] Le bilan de l'an 1 du plan d'action a été présenté à la population en février 2010, dans le Journal le Sommet.

[4] Institut de la statistique du Québec, 2009

RUBRIQUE DU MAIRE

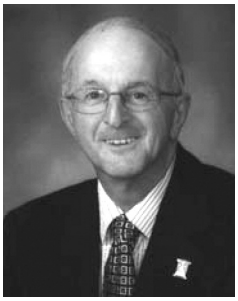

La ruralité : un choix, un style et un mode de vie

1. RURALITÉ / URBANITÉ

Après vous avoir parlé, dans les numéros antérieurs de ce journal, de l'occupation dynamique du territoire, je profite du temps des fêtes pour aborder un sujet qui nous touche également de très près, à savoir, la ruralité. Ce qui fait, entre autres, le charme spécifique de notre municipalité, c'est que, tout en étant rurale, elle possède des caractéristiques urbaines, légères toutefois, ce qui l'avantage.

Je me permets cependant d'apporter certaines précisions à la définition des termes rural et urbain, termes qu'on utilise souvent à mauvais escient. Voyons comment ces définitions, si simples en soi, peuvent renforcir nos caractères champêtre et campagnard et nous particulariser, tout en nous démarquant.

Étant donné que les mots « urbain » et « rural » nomment respectivement des notions qui sont bel et bien distinctes l'une de l'autre et qu'elles sont des contraires, est-il possible qu'une aire géographique quelconque, par exemple une municipalité comme la nôtre, délimitée physiquement par des entités naturelles : une vallée, celle de la rivière Sainte-Anne, et une montagne, le Mont-Sainte-Anne, puisse avoir comme caractéristique principale d'être à la fois urbaine et rurale ?

Il est parfaitement possible de trouver une aire géographique, telle que celle identifiée préalablement, qui n'est ni entièrement rurale ni entièrement urbaine, ou qui est partiellement rurale et partiellement urbaine. On a qu'à comparer l'ouest de la municipalité avec le reste du territoire pour en arriver à un tel constat.

Les expressions « partiellement rurale » et « partiellement urbaine » nomment respectivement des notions qui sont contraires. La question qui nous préoccupe est de savoir si la partie d'un tout partiellement rurale, le village et l'est de la municipalité, est entièrement rurale et si la partie d'un tout partiellement urbaine est entièrement urbaine, par exemple l'ouest de la municipalité. Un exercice que chacun peut faire.

Voilà une petite réflexion, bien légère, que je voulais depuis fort longtemps soumettre à votre attention sans toutefois me perdre dans les définitions des termes.

2. MOUVEMENT MIGRATOIRE DE LA VILLE VERS LA CAMPAGNE

Un tel mouvement migratoire vers les municipalités rurales s'explique, entre autres, par les attraits variés de la campagne que je n'ai pas besoin d'énumérer, puisque vous les avez certes découverts, mais aussi par la proximité relative de Québec, ce qui a pour effet d'attirer des populations diversifiées, soient autant de retraités ou semi-retraités que d'employés salariés ou travailleurs autonomes, tous ces types se retrouvant à divers degrés sur notre territoire. Rappelons qu'en 1971 plus de 90% de notre population active travaillait à l'extérieur de la municipalité.

La migration d'urbains vers les milieux ruraux est un phénomène de plus en plus constaté dans les campagnes occidentales, tant en Europe qu'en Amérique du Nord. Ce renversement démographique a été traduit par les démographes et par différentes notions, dont celles de renaissance rurale et de recomposition démographique des campagnes. Ces mouvements migratoires ont des incidences bénéfiques sur le repeuplement de notre collectivité rurale. Ils devraient s'accentuer durant les prochaines années comme en témoignent l'effervescence du marché immobilier et les nouvelles constructions domiciliaires.

Selon les statistiques publiées par la Communauté métropolitaine de Québec et Statistique Canada, les prévisions démographiques sont favorables pour la Côte-de-Beaupré, entre autres, pour notre municipalité. Si l'on découpe l'évolution de la population en deux périodes de cinq ans, on remarque que le nombre de personnes qui résidaient dans notre municipalité affichait un repli d'environ 205 personnes entre 1996 (2 219 habitants) et 2001 (2 014 habitants). On assiste, toutefois, entre les recensements de 2001 et de 2006, à un revirement de la situation.

En effet, la population de St-Ferréol-les-Neiges a repris le chemin de la croissance avec l'ajout de 532 personnes entre les recensements de 2001 et 2006, soit une augmentation de 26,4%. Ces 532 personnes, selon le profil des municipalités de la Communauté métropolitaine de Québec, équivalent à 204 familles, toutes catégories confondues. Si les prévisions se maintiennent, la population devrait atteindre 2 900 habitants en 2011, ce qui représente 886 habitants de plus par rapport au recensement de 2001, soit une augmentation de notre population de 43,9%. Selon Statistique Canada, ces 354 habitants de plus correspondent à 340 nouvelles familles. Mais ce ne sont que des projections, il faudra attendre les statistiques officielles de 2011.

Autre donnée intéressante : la projection des ménages des municipalités de la Communauté métropolitaine de Québec,

qui prédit que 209 nouveaux ménages s'ajouteront entre 2011 et 2016. Cette donnée correspond-elle à la réalité? La municipalité a dressé, au printemps 2010, une liste des nouveaux arrivants pour l'année 2009, ce qui donne 115 nouvelles familles. Il s'agit, bien entendu, de résidants permanents et de résidants non permanents, impossibles à départager.

Cet exercice avait pour but de souligner, par un évènement particulier, leur établissement sur notre territoire. Vingt-sept familles ont répondu positivement à l'invitation. Ces 27 familles représentaient au total 75 personnes, soient 50 adultes et 25 enfants. Peut-on extrapoler ces dernières données aux 115 nouvelles familles établies sur notre territoire en 2009? La prudence est de rigueur en démographie. Une tentative nous conduit à 319 personnes. N'oublions pas que ce ne sont pas tous des résidants permanents. Rappelons que ce ne sont que des projections et que, malgré toute la rigueur apportée à l'analyse des données, l'extrapolation a ses limites et qu'il y a une marge d'erreur à considérer. Ce qui est important, c'est de voir si la tendance migratoire se maintient, élément à considérer dans le développement de la municipalité, facilitant les prises de décision.

En 2008, il y a eu 131 nouvelles familles identifiées comme permanentes et non permanentes. Mais, n'allons pas plus loin. Ces données démontrent l'intérêt d'approfondir les profils socio-économiques de la municipalité, ce que je laisse à d'autres, n'étant pas le but de cette rubrique qui se veut une simple réflexion sur une problématique commune aux municipalités rurales aux prises avec une population de résidants et de non résidants. Ces profils seront encore plus complexes à établir avec les décisions du gouvernement fédéral relativement au nouveau mode de recensement.

Le ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce a décidé de rendre facultatif le questionnaire long des recensements de Statistique Canada. L'abandon de l'aspect obligatoire a pour conséquence qu'un grand nombre de personnes ne fera plus partie des statistiques, ce qui aura des conséquences pour les économistes, les démographes et aussi pour le monde municipal.

3. MAIS QU'EST-CE QUI ATTIRE DONC LES NOUVELLES FAMILLES SUR NOTRE TERRITOIRE ?

Il n'est pas facile d'obtenir des données sur les motifs qui incitent les nouvelles familles à s'établir sur notre territoire. Pour pallier à cette lacune, je me suis permis, depuis quelques années, de mener une petite enquête, lorsque les occasions s'y prêtaient, afin de mieux cerner les choix de ces familles, enquête bien modeste toutefois auprès de certaines familles qui ont bien voulu m'indiquer leur choix.

Devant l'absence de fichiers des nouveaux arrivants, la municipalité n'ayant pas de répertoire de noms d'ex-urbains installés en permanence sur notre territoire, absence qui nous empêche de cerner avec précision leur profil et les raisons de leur migration, j'ai dû recourir à un croisement de méthodes quantitatives et qualitatives. Mon enquête n'a porté que sur les raisons qui les ont poussés à venir s'installer à St-Ferréol-les-Neiges afin de bien cerner nos facteurs d'attractivité; sondage téléphonique, rencontres et enquêtes auprès des personnes désireuses de s'établir sur notre territoire, voire même lors de demandes d'informations diverses de la part de futurs propriétaires.

C'est donc à partir de la combinaison des informations ci-dessus, de données statistiques officielles et d'autres sources documentaires sur la municipalité (Statistique Canada, Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Communauté métropolitaine de Québec) que nous pouvons apporter ici un éclairage, bien modeste toutefois.

En 2008 et 2009, il y a eu 246 nouvelles familles qui se sont établies sur notre territoire. Sur un échantillonnage de 50 nouveaux ménages, soit 20% des nouvelles familles qui se sont établies sur notre territoire au cours de ces deux années, 32% ont répondu qu'ils avaient été attirés par la qualité et le milieu de vie attrayant, 14% par les services offerts, 20% par les sports qu'on pouvait y pratiquer à proximité, 28% par la proximité de Québec et 6% n'avait pas de raison particulière.

CONCLUSION

Nous pouvons en conclure que la ruralité d'aujourd'hui est dépositaire de connaissances, de patrimoine, de savoirs et de savoir-faire, individuels et collectifs particuliers. Elle représente la diversité sociale de notre municipalité qui se transforme, tout en s'adaptant. Elle correspond aux idéaux des grands espaces naturels et de liberté qui ont porté notre communauté depuis les tout débuts.

L'appartenance à la ruralité est de plus en plus revendiquée par les nouveaux résidants qui veulent faire partie d'un milieu différent de la ville et qui l'apprécient, entre autres, pour son cadre et sa qualité de vie, de même que pour sa convivialité. Les activités récréatives et touristiques pratiquées en milieu rural, les paysages, on est bien servi à cet égard, la villégiature et la présence de lacs et de rivières donnent une nouvelle dimension à la ruralité qui est très recherchée tant par les populations rurales que par les populations urbaines.

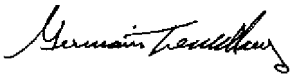

Germain Tremblay, maire

Points d'information du conseil municipal

1. Congrès 2010 de la FQM

Le congrès 2010 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) avait pour thème : « Des municipalités qui se réinventent ». Ce thème se voulait le reflet de la réalité de nos communautés qui font preuve de créativité. À chaque ouverture du congrès, le discours du président est fort attendu. Aussi, est-il reproduit ci-après intégralement car il donne un excellent cliché des réalités quotidiennes des municipalités aux prises avec des défis colossaux.

Discours du président de la FQM, monsieur Bernard Généreux

Bienvenue au plus grand rassemblement municipal au Québec.

Le congrès de cette année se tient sous le thème inspirant *Des municipalités qui se réinventent.* Si le Québec se réinvente, c'est grâce à vous, qui au quotidien l'imaginez, l'animez, le forgez. Ensemble, nous formons une force incontournable.

Nous sommes plus de 1 000 membres engagés à bâtir nos municipalités, nos MRC, nos régions. Suivant la voie tracée par ses membres, la FQM s'emploie à mettre de l'avant de nouvelles façons de faire. On le voit dans ce congrès 2.0 que vous pouvez suivre sur Twitter et Facebook. Eh bien oui, la FQM est sur Twitter et Facebook!

On le voit dans la cure de jouvence donnée à notre magazine QUORUM pour son 35e anniversaire. On le voit aussi dans la place faite à la relève. En plus du déjeuner « Femme et démocratie municipale » prévu samedi matin, nous proposons une nouvelle formule de jumelage entre des élus et des jeunes intéressés par la politique municipale. Nous avons aussi conçu une assemblée générale en deux temps, pour vous donner toute la place à la plénière du samedi. C'est là que seront débattues les résolutions des membres émanant des ateliers et du forum de demain matin.

Ce grand forum, animé par Jean Lapierre, sera plus interactif, avec un sondage en direct, fait sur place, portant sur les enjeux municipaux du 21e siècle. Je vous y attends nombreux, et je vous promets une bonne vieille assemblée contradictoire, version 2010! Si la FQM se réinvente, nos municipalités aussi. J'ai pu le constater lors des rendez-vous du président. C'est le cas par exemple à Saint-Joachim-de-Shefford, où a vu le jour la première école primaire internationale en milieu rural. En Gaspésie, où les quatre MRC ont racheté la ligne de chemin de fer du CN. À Montpellier, où on a créé le Centre d'art contemporain de l'Outaouais. À Murdochville, que tous voyaient fermer il n'y a pas si longtemps, qui revit en misant sur la géothermie produite à même les puits de l'ancienne mine de cuivre. Cette innovation permet d'alimenter le parc industriel en énergie. C'est le cas aussi dans plusieurs communautés qui entrevoient la possibilité de diversifier leur économie grâce à des projets énergétiques, comme les mini-centrales et les éoliennes. Chacun ici aurait des exemples de réussite. Et ça adonne bien, nous sommes justement là pour en parler!

Pour réinventer nos municipalités, à la FQM, nous avons été actifs, souvent précurseurs, sur plusieurs fronts, ce qui a permis d'avancer. Pensons, comme je viens de le mentionner :

- au développement de la filière énergétique communautaire;
- au concept de forêt de proximité inscrit dans le nouveau régime forestier;
- aux investissements record dans les infrastructures municipales, en autant qu'on nous donne le temps de compléter les travaux;
- au branchement des territoires à Internet haute vitesse;
- au déploiement sur le terrain par nos formations, nos relations avec les médias nationaux et locaux ainsi que par le maintien de liens solides avec nos partenaires.

Vous le voyez, le Québec des régions est en marche et il a de grandes ambitions. De très grandes ambitions. Pour aller au bout de ces ambitions, il nous faut de l'air, de la latitude. Il nous faut de nouveaux moyens pour consolider le rôle des municipalités locales et régionales en matière de développement.

L'OCDE a récemment confirmé que la Politique de la ruralité était un modèle gagnant qui laisse place à l'initiative et à l'imagination. Pourquoi ne pas continuer sur cette lancée pour aller plus loin? Cet avis crédible et indépendant nous dit d'arrêter de multiplier les instances de décision. L'OCDE nous dit aussi : assurez-vous plutôt de bien instrumenter les MRC et les municipalités locales, car elles sont les plus en mesure de faire lever le développement par de réels projets de territoire. J'espère que ce rapport ne sera pas tabletté comme tant d'autres. Là-dessus, vous pouvez compter sur la vigilance de la FQM pour faire en sorte que le gouvernement s'en inspire.

Monsieur Lessard, vous vous étiez engagé, lors de votre passage au Congrès de la FQM l'an dernier, à livrer un plan concerté d'occupation du territoire pour le printemps 2010. Après tout le travail réalisé par la FQM sur cet enjeu, nous ne pouvons accepter un échéancier au-delà de l'automne. Pour la FQM, une loi-cadre sur l'occupation du territoire constitue le fondement de ce grand chantier que nous voulons entreprendre avec le gouvernement. C'est à un véritable projet de société que nous en appelons, basé sur le respect et la reconnaissance mutuelle de nos différences et de nos complémentarités. Une métropole prospère et forte, une capitale dynamique et des régions tournées vers l'avenir, l'excellence et l'innovation : tel est notre défi à tous, affirmé par une loi fondamentale de l'Assemblée nationale.

Monsieur Lessard, vous aviez aussi promis, en clôture des Assises l'an dernier, de livrer une Loi sur l'aménagement et l'urbanisme modernisée. Cette loi doit se traduire pour les MRC par plus de souplesse dans la préparation de nos schémas d'aménagement et par plus d'autonomie dans nos décisions. Convenons que le respect de ces deux engagements est impératif. Un monde d'opportunités s'offre à nous ! Comment en tirer profit? En créant, comme le réclame la FQM, un fonds coopératif sur les énergies renouvelables. En réglant par un plan numérique la question du branchement à Internet haute vitesse partout sur le territoire. En dotant le Québec d'une véritable politique entrepreneuriale afin de stimuler l'innovation. En misant sur le tandem CLD-MRC, pour favoriser le développement économique local!

Monsieur le Premier Ministre, nous avons la chance de vous avoir pour l'ouverture du Congrès et sachez que nous l'apprécions. J'ai envie de vous poser une question. Êtes-vous enfin prêt à reconnaître les municipalités et les MRC comme pierre d'accise du développement? Arrêtons de multiplier les instances de décision! Le contexte budgétaire actuel nous invite à la CONSOLIDATION. Vous le savez, la dispersion est notre pire ennemi! Nous avons un devoir de cohérence pour assurer le développement de nos territoires. L'OCDE nous le dit encore ; renforcez vos instances locales et supralocales. Monsieur le Premier Ministre, nous attendons encore un signal clair de votre part. Couper trois députés en région, c'est pas un bon signal! La décision de reporter l'engagement du pacte fiscal prévoyant la compensation à 100 % des coûts de la collecte sélective, c'est pas un bon signal! J'en profite pour remercier les 600 municipalités qui nous ont fait parvenir une résolution d'appui sur cette question. Continuez de mettre de la pression sur votre député.

Le fait d'avoir laissé les multinationales imposer leur volonté aux communautés lors du développement de la filière éolienne, ce n'était pas non plus un bon signal. Cela risque encore de se reproduire avec les gaz de schiste. Finie cette époque! Nous avons maintenant l'obligation de faire autrement. Nous sommes d'accord avec vous pour dire qu'il s'agit peut-être là d'une formidable opportunité, qu'il nous faut de nouvelles sources de revenus, mais pas à n'importe quel prix! Il importe d'apprendre à se tenir debout pour mieux s'appartenir et développer notre territoire, avec notre monde. En passant, Monsieur Charest, un récent sondage révèle que 67 % des gens considèrent que l'élu municipal est le mieux placé pour répondre à leurs besoins. Mettez-nous dans le coup !

Le dossier des gaz de schiste est autant pour vous que pour nous la plus belle des opportunités de ramener concrètement les municipalités et les MRC au cœur des décisions portant sur leur avenir et leur développement. Pour cela, nous devons préciser de façon claire les balises de développement des gaz de schiste. Nous ne pouvons plus faire du développement sur la base de la vieille Loi sur les mines, qui fait de nous des spectateurs impuissants. Pour se réinventer, il faut partager ces nouvelles richesses avec les communautés pour leur permettre de diversifier leurs économies locales. Dans ce contexte, il serait sans doute sage de se donner un peu plus de temps pour s'assurer de réussir ENSEMBLE le développement de cette nouvelle filière. Monsieur le Premier Ministre, l'acceptabilité sociale est un incontournable pour la suite des choses. En cette période où l'éthique est à l'ordre du jour, sans la transparence et le dialogue, la locomotive annoncée par Nathalie Normandeau va dérailler et nous serons tous perdants. En terminant, voici comment je conçois le développement durable. Un développement qui s'appuie sur les communautés locales, un développement souhaité, calculé, soupesé, et qui contribue à la vitalité des communautés. C'est de cette manière que nous réinventerons nos municipalités pour réinventer le Québec du XXIe siècle.

2. Ateliers du congrès de la FQM

De nombreux ateliers ont fourni un éclairage important aux congressistes sur plusieurs aspects du domaine municipal. Ces ateliers ont permis d'aborder, sous de nouveaux angles, les problématiques locales.

- Gestion du patrimoine : de nouvelles responsabilités pour les municipalités;
- Comment favoriser les initiatives énergétiques en milieu rural;
- La tarification : une solution pour diminuer le poids de l'impôt foncier actuel;
- Apport économique de la forêt privée pour les collectivités rurales;
- Énergie et ressources naturelles : quels droits et responsabilités pour les municipalités?
- Les équipements supralocaux : pour un partage équitable;
- Code d'éthique, valeurs, principes et lois : comment s'y retrouver ?
- Gestion des matières résiduelles : avons-nous les moyens de nos ambitions ?
- Schéma d'aménagement et de développement : au cœur de l'occupation du territoire;
- Des technologies de l'information au service de tous;
- Sécurité civile : prendre le virage sans risques;
- Écoles en région, s'attaquer aux véritables enjeux;
- Octroi de contrats municipaux : s'outiller pour une concurrence plus saine;
- L'agriculture : un moteur économique pour le Québec;

3. Diagnostic résidentiel Mieux consommer

Dans le cadre du programme « Diagnostic résidentiel Mieux consommer » d'Hydro-Québec, tous les citoyens et citoyennes de St-Ferréol-les-Neiges ont été invités à remplir le questionnaire. Pour chaque rapport émis en ligne, Hydro-

Québec versait 35 $ à la collectivité ou 30 $ si le citoyen l'a transmis par la poste. L'exercice a permis à la municipalité d'obtenir un montant de 8 150 $ qui sera utilisé pour aménager un coin pour les enfants à la bibliothèque. Ses aménagements auront lieu en 2011. Merci à tous ceux qui ont pris le temps de remplir le questionnaire.

4. Programme sciences, sports et plein air

À l'école Caps-des-Neiges, les membres du personnel, appuyés par des parents d'élèves, se sont mobilisés pour trouver la meilleure façon de promouvoir l'adoption de saines habitudes de vie chez les jeunes. Fruit de leurs efforts, l'orientation **Sciences, sports et plein air** est maintenant intégré au programme régulier offert aux élèves de St-Ferréol-les-Neiges et de St-Tite-des-Caps. Grâce à cette orientation, unique au Québec, c'est en pleine nature que ces jeunes apprendront les notions d'une partie de leur programme de sciences.

Pour la première année d'existence du programme, les élèves auront la chance de vivre plusieurs sorties durant lesquelles ils pourront pratiquer par exemple **la randonnée pédestre, la randonnée en raquettes, le vélo, le géocaching ou même le camping sauvage**. Lors de ces sorties, ils approfondiront des notions **d'éveil aux sciences naturelles par l'observation des oiseaux, l'écologie, la géologie, la protection de l'environnement, etc**.

À peine arrivé en poste à la direction de l'école Caps-des-Neiges, monsieur Guy Malenfant est très enthousiaste. « L'an dernier mon prédécesseur, des enseignants et un groupe de parents se sont réunis pour élaborer un projet ralliant le programme académique, le sport et les activités de plein air que nous offre la région. Nous croyons que chaque élève saura retrouver dans les nombreuses activités académiques et sportives le petit quelque chose qui deviendra sa source de motivation », a souligné le directeur.

Sciences, sports et plein air a été inauguré le mercredi **15 septembre 2010** dans le cadre d'une journée d'activités à l'école Caps-des-Neiges II de St-Tite-des-Caps. Au programme de la journée : mur d'escalade, work-out, courses à obstacles, ateliers scientifiques, etc.

L'événement a même son parrain en la personne de l'athlète bien connu **Guido Visser**, résidant de St-Ferréol-les-Neiges, En tant qu'ancien athlète olympique en ski de fond, cycliste de grand talent et futur papa, monsieur Visser est un excellent modèle de réussite familiale et sportive.

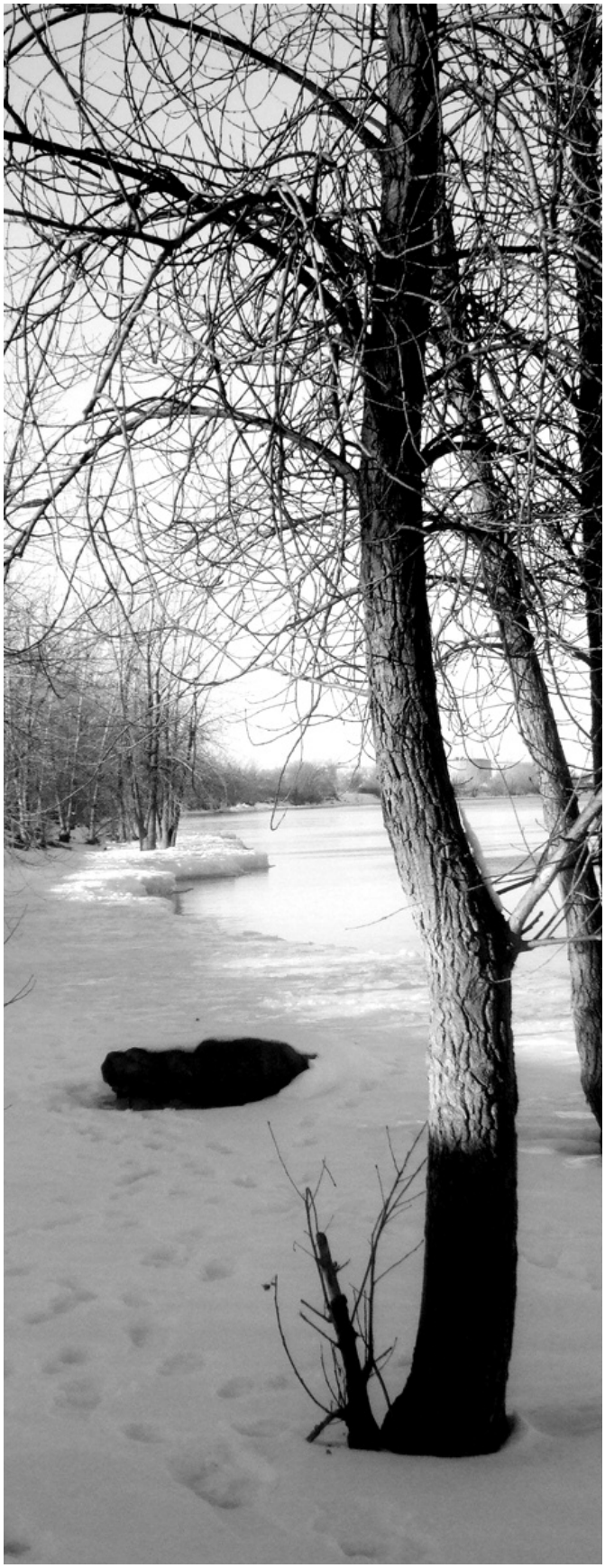

L'URBANISTE VOUS INFORME

HORAIRE DU SERVICE D'URBANISME

Lundi	8 h 30 à 12 h	13 h à 16 h 30
Mardi	sur rendez-vous	
Mercredi	8 h 30 à 12 h	13 h à 16 h 30
Jeudi	sur rendez-vous	
Vendredi	8 h 30 à 12 h	13 h à 16 h

* Les mardi et jeudi sont des journées réservées aux inspections.

STATISTIQUES SUR LE NOMBRE DE PERMIS ÉMIS EN 2010

Type de permis	2010*	2009	2008
Construction neuve résidentielle	53	44	45
Rénovation résidentielle	103	142	84
Bâtiment complémentaire	60	73	72
Installation septique	14	25	41
Total (tous types de permis)	418	567	418

* Données prises au 18 novembre 2010

TRAVAUX SANS PERMIS

Nous vous rappelons que le tarif pour l'obtention d'un permis dont les travaux ont déjà été entrepris, a été majoré de 50 $.

Voici quelques exemples de travaux nécessitant un permis :

- Construction d'un cabanon ou installation d'un cabanon préfabriqué;
- Remplacement des portes et fenêtres d'une résidence;
- Remplacement du revêtement de plancher;
- Remplacement des armoires de cuisine;
- Etc.

Il est préférable de communiquer avec le service d'urbanisme avant d'effectuer tous travaux pour vérifier la nécessité d'obtenir un permis. De plus, notez qu'il faut compter un délai de 2 à 4 semaines pour obtenir un permis. À cet effet, vous pouvez joindre le service d'urbanisme au 418-826-2253 ou par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@saintferreollesneiges.qc.ca

Enfin, il faut comprendre que le dépôt d'une demande de permis ne permet en aucun temps au requérant d'entreprendre les travaux. Ces derniers seront approuvés et l'autorisation sera valable uniquement au moment de la délivrance du permis, soit après signature et paiement.

INFRACTIONS

Au cours de l'année 2010, plusieurs cas d'infraction ont été constatés. En voici un résumé :

- Travaux débutés sans permis : 30 cas

  Dans ces cas, le tarif du permis est majoré de 50 $. On compte majoritairement des travaux de rénovation, de construction ou d'installation de bâtiment complémentaire et de construction ou d'installation de clôtures sans permis.
- Abris d'hiver non démontés au 1er mai 2010 : 29 cas
- Chiens (non attachés, aboiements) : 6 cas
- Autres infractions (ex. bruit, herbe non coupée, etc.) : 14 cas.

ILOTS DÉSTRUCTURÉS

La MRC de La Côte-de-Beaupré a effectué une demande à portée collective auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) pour la reconnaissance d'îlots déstructurés en zone agricole. Cette demande vise à permettre le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à des fins résidentielles des lots situés à l'intérieur de ces îlots déstructurés.

Définition d'un îlot déstructuré : Une concentration d'usages non agricoles, accumulés au fil du temps, entrecoupés de rares lots vacants enclavés qui sont irrécupérables

pour l'agriculture. Les îlots déstructurés ont une superficie restreinte comparativement aux autres secteurs agricoles.

L'acceptation a été rendue récemment par la CPTAQ. Pour que cette décision prenne effet, la MRC doit d'abord adopter un règlement de contrôle intérimaire (RCI) applicable à la zone agricole. Nous pouvons espérer que ce règlement entrera en vigueur en début d'année.

Les cartes seront bientôt disponibles pour consultation. Surveillez notre site web à cet effet : www.saintferreollesneiges.qc.ca dans la section urbanisme.

Pour toute question relativement à ce dossier vous pouvez communiquer avec madame Chantale Richard, responsable de l'urbanisme, au (418) 826-2253 ou par courriel : urbanisme@saintferreollesneiges.qc.ca.

COMITÉ AGRICOLE

Depuis le début, Saint-Ferréol-les-Neiges constitue un territoire agroforestier. C'est ce qui a marqué son développement, sculpté son paysage et tissé des liens entre les membres de la communauté.

Plusieurs viennent aujourd'hui s'établir à la campagne pour la retraite, pour élever une famille dans un milieu naturel sain ou simplement pour y trouver la tranquillité qu'ils recherchent. D'autres habitent le territoire en raison de sa vocation d'origine : l'agriculture. Certains agriculteurs en font un métier à plein temps et d'autres, une occupation à temps partiel, mais tous partagent la même passion pour ce domaine crucial qui vise à alimenter la population.

Le comité agricole de Saint-Ferréol-les-Neiges a été créé en octobre 2010 afin de représenter les agriculteurs, les propriétaires et résidants de la zone agricole. Il est formé de messieurs Réjean Morency, Michel L'Heureux, Christophe-Antoine Lessard, Jacques Vandal et Claude Leclerc et de madame Monique Goulet, conseillère municipale.

Le comité a pour objectifs de circonscrire les besoins des agriculteurs, de définir les priorités d'action pour le développement des activités agricoles et d'établir un plan d'actions visant à protéger le potentiel et le patrimoine agricoles, ainsi que le patrimoine architectural ou bâti qui lui est rattaché.

L'agriculture est un monde en changement et les défis pour les agriculteurs et agricultrices sont de plus en plus nombreux. Le comité veillera ainsi à la protection et à la promotion des droits des agriculteurs, à encourager les propriétaires de terres agricoles à participer à cette stratégie dont l'objectif est d'assurer un développement harmonieux des activités agricoles, et ce, dans un respect mutuel.

Le comité établira les priorités d'actions pour le développement des activités agricoles. Une agriculture diversifiée, de type familial ou artisanal, de type « terroir », qui offrira des produits de qualité et abordables. Un développement qui cherche une certaine forme d'autosuffisance alimentaire avec le soutien de la population pour les produits locaux. Il y aura à ce sujet dans la prochaine édition du journal *Le Sommet* un sondage visant à définir les besoins et jauger l'intérêt des citoyens pour des produits agricoles locaux. En outre, comme la survie de l'agriculture dépend de la relève, il s'avère important de faciliter l'accès aux jeunes qui désirent démarrer une entreprise agricole.

Le comité veillera à ce que le plein potentiel de la zone agricole soit protégé afin d'en assurer la viabilité. Les agriculteurs sont des citoyens profondément engagés dans la communauté et ont à cœur de protéger l'agriculture et le paysage agricole patrimonial qui constitue l'une des richesses du territoire. Le patrimoine agricole bâti doit aussi être protégé, ces bâtiments étant liés à la terre et au paysage qui en fait toute la beauté.

Le comité organise sporadiquement des rencontres avec les agriculteurs et les citoyens de la zone agricole intéressés à l'agriculture. Si vous désirez participer à ces rencontres, veuillez communiquer vos nom et numéro de téléphone ou votre adresse courriel à monsieur Claude Leclerc au 418 826-3206 ou par courriel à claude@gaillarde.net

Si, entre temps, vous avez des questions, commentaires ou requêtes, veuillez nous les soumettre. Le comité fera le suivi avec empressement.

COMITÉ H2O

L'eau… ce liquide précieux

Lors de la séance du conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges du 1er novembre dernier, 2 avis de motion importants concernant les équipements de gestion de l'eau potable ont été donnés :

- Le premier étant l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI) de la municipalité, au montant de 70 000 $;
- Le deuxième étant l'acquisition et l'installation de 3 débitmètres dans le réseau d'aqueduc, au montant de 160 000 $.

Voici les raisons qui ont amené le comité H2O à faire ses recommandations aux membres du conseil municipal lors de sa présentation du 6 juillet dernier.

Les projets

Le premier projet consiste à l'installation de compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI) de la municipalité. Les ICI se définissent par des établissements, tels que terrain de golf, auberges et autres unités d'hébergement, garages, école etc. En général, ces établissements peuvent être de grands consommateurs d'eau avec des profils de consommation différents des ménages typiques.

Dernièrement, des compteurs d'eau ont été installés pour le terrain de camping du Mont-Ste-Anne et pour le commerce Zone Spa. La technologie retenue consiste à l'installation de compteurs avec des émetteurs intégrés qui permettent une lecture à distance. Ces compteurs aideront également à détecter s'il y a des pertes d'eau dans le réseau interne d'une

unité ICI. **Le projet ne prévoit absolument pas, soit dit en passant, d'installation de compteurs d'eau dans les résidences privées. Ce point n'a jamais fait l'objet d'une recommandation par le comité H2O.**

Les informations ainsi recueillies permettront de connaître le volume d'eau total utilisé par les ICI et par déduction, la consommation des ménages. Le cas échéant, des mesures pourront être prises auprès de certains ICI si des problématiques d'utilisation hors de l'ordinaire sont détectées.

Le deuxième projet consiste à l'installation de trois débitmètres dans le réseau de distribution de l'eau de la municipalité. Le réseau serait alors divisé en trois secteurs distincts, soient le secteur « A » qui comprendrait le secteur du village ayant 12,75 km de réseau, le secteur « B » qui comprendrait le secteur nord de la route 360, à l'ouest du village, ayant 12,67 km de réseau et le secteur « C » qui comprendrait le secteur sud de la route 360, à l'ouest du village, pour 9,56 km de réseau.

La technologie retenue pour ces trois débitmètres en est une de lecture en continu. Ces débitmètres seront reliés au système de télécommunication de la municipalité et les données seront recueillies en temps réel au garage municipal, tout comme les informations actuelles provenant des débitmètres déjà installés sur les puits.

Cette technologie est moins coûteuse à long terme que celle où l'on doit aller recueillir manuellement les lectures sur les débitmètres. Les données ainsi amassées seront beaucoup plus précises et pertinentes aux fins d'analyse. Une segmentation du réseau en 3 parties nous permettra d'identifier plus rapidement et plus précisément les secteurs et l'importance des fuites sur le réseau.

Les informations obtenues avec la combinaison des compteurs dans les ICI et les débitmètres dans le réseau permettront une meilleure gestion de l'eau et, par le fait même, une préservation de cette ressource. Les données recueillies nous aideront à établir une consommation moyenne pour chacun des trois secteurs, pour chaque cent résidences.

Eau puisée dans la nappe phréatique

Il importe de se rappeler qu'à St-Ferréol-les-Neiges, l'eau est puisée de la nappe phréatique dans des puits qui sont situés dans les rangs St-Nicolas et St-Antoine. L'eau ainsi puisée provient de deux nappes aquifères souterraines différentes. Les tests effectués de notre eau se comparent, en qualité, à celle de l'eau embouteillée.

Les premiers puits, soit ceux du rang St-Nicolas, ont été mis en marche en 1995. De 1995 à 2003, le niveau de la nappe phréatique s'est abaissé de façon constante dû à l'augmentation de la population, aux pertes dans le réseau et au rechargement des nappes aquifères.

Entre les années 2003 et 2007, la baisse de la nappe phréatique a été beaucoup plus importante que lors des années précédentes.

C'est alors qu'à cette époque, les hydrologues et les ingénieurs qui suivent le niveau et le comportement de la nappe phréatique ont recommandé à la municipalité de faire des recherches pour augmenter la capacité en eau potable de notre réseau d'aqueduc.

Le résultat de ces recherches a conduit à la mise en service des puits numéro 4 et 5 dans le rang St-Antoine et l'ajout, à cette époque d'une capacité de production additionnelle estimée de 980 mètres cubes par jour. Les coûts de mise en production de ces deux puits ont été de 735 000 $.

Bien sûr, nous reconnaissons être privilégiés d'avoir une eau potable d'aussi bonne qualité. Toutefois, cette richesse n'est pas inépuisable et nous croyons qu'il est de notre devoir de la protéger. Comme la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges connaît actuellement un développement domiciliaire important, il faut donc penser que les besoins en eau potable iront en augmentant afin d'approvisionner les nouveaux résidants.

Analyse faite pour quantifier les pertes dans le réseau

Le comité H2O a entrepris une étude depuis septembre 2008 afin de quantifier les pertes d'eau dans le réseau d'aqueduc. Le 6 juillet dernier, nous avons présenté au conseil municipal notre analyse des données s'échelonnant du 28 septembre 2008 au 27 juin 2010, soit 21 mois de données (638 jours). En période de production ou de consommation hors de l'ordinaire, certaines journées ont été éliminées de notre étude de façon à avoir des statistiques plus près de la réalité quant aux fuites d'eau.

Les pertes sont identifiées à partir des débits d'eau observés durant une période de 3 heures la nuit, soit entre 2 et 5 heures du matin. Pour la période analysée, le débit moyen observé durant ces heures a été de 27 mètres cubes par heure. Ce chiffre comprend les pertes dans le réseau, la consommation de nuit et l'utilisation autre de l'eau (arrosage, remplissage de piscine, etc.) sur une base moyenne d'une année complète.

Pour identifier les pertes réelles du réseau, nous avons observé la fluctuation du débit la nuit durant les différentes périodes de l'année.

Nous nous sommes alors rendu compte que ces débits la nuit étaient à leur minimum durant deux périodes précises durant l'année, soit à la fin du mois d'avril et à la fin du mois de novembre. Les lectures nous donnaient une moyenne de 19 mètres cubes par heure observée à la fin des mois de novembre 2009 et avril 2010. Pour quantifier les pertes du réseau, de ce chiffre il faut aussi soustraire la consommation des usagers la nuit.

Le **MDDEP** (ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) nous recommande d'estimer la consommation nocturne à 1 litre par personne par heure. Pour une population de 2 500 à 3 000 personnes, nous esti-

mons donc la consommation de nuit entre 2,5 et 3 mètres cubes par heure (il y a 1 000 litres dans 1 mètre cube).

Les pertes réelles du réseau seraient alors d'environ 16 mètres cubes par heure. Sur une base de 24 heures, ceci donne un volume de 384 mètres cubes. La longueur du réseau, calculée selon les ingénieurs de la municipalité, est de 34,98 km. Un des indices importants pour les spécialistes dans le domaine est la perte d'eau en mètres cubes par km de réseau par jour.

À la lumière de ces chiffres, nous calculons une perte de tout près de 11 mètres cubes par km de réseau par jour. Un réseau en excellent état devrait avoir des pertes de 5 mètres cubes par km par jour. Conséquemment, un réseau avec des pertes de plus de 10 mètres cubes par km par jour nécessite une intervention de façon à réduire les pertes.

En 2006, on estimait les débits de nuit à 45 mètres cubes par jour. Ce chiffre doit être comparé au 27 mètres cubes cités plus haut. Il faut donc reconnaître qu'il y a eu une réduction importante des débits de nuit depuis cette période; ceci étant le résultat du travail accompli par la municipalité dans la détection des fuites faites par les employés et par le changement des conduites d'eau, dont certaines avaient plus de 40 ans.

De plus, la municipalité, depuis quelques années, accorde une subvention pour encourager le citoyen à remplacer sa toilette de haut débit par une autre de plus faible débit.

Les organismes gouvernementaux

Suite au dépôt du plan d'intervention préparé par les ingénieurs de la municipalité, le **MAMROT** (ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire) a retenu les 3 recommandations suivantes pour la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges:

- Un bilan global de l'utilisation de l'eau par secteur est requis pour l'évaluation des fuites;
- Une confection de registres (réparations, plaintes, etc.) détaillés et de bases de données.
- La mise en place d'un programme de contrôle des fuites (installation de débitmètres par secteur et compteurs d'eau pour les ICI - usagers majeurs), un bilan détaillé de consommation et la recherche de fuites compte tenu que le taux de fuites est plus grand que 10 mètres cubes par km par jour.

Le MDDEP (ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs), dans une de ses directives, recommande que la détection des fuites d'eau doit être une préoccupation importante, que les débits doivent être mesurés par secteur et que l'évaluation des fuites d'eau doit se faire dans des périodes particulières.

Les spécialistes et nos conseillers

Mission HGE inc. est la firme de spécialistes qui surveille la fluctuation de notre nappe aquifère. Pour elle, la solution proposée s'inscrit très bien dans le travail qu'elle fait et leur permettra d'être davantage proactifs dans la gestion de l'eau.

Genivar Groupe Conseil, la firme d'ingénieurs la plus présente à la municipalité, voit l'installation de débitmètres comme un outil de gestion intéressant dans le fait qu'il nous permettra d'identifier les secteurs problématiques et de concentrer ainsi les efforts de recherche de fuites dans des secteurs particuliers. Les données générées par un système de gestion, tel que celui proposé, pourront être utilisées pour justifier des demandes de subventions gouvernementales lors du remplacement des conduites.

Valeur du projet

Avec l'installation de débitmètres dans le réseau et des compteurs d'eau dans les ICI, nous croyons pouvoir sauver un minimum 250 mètres cube d'eau par jour. Le coût total de ces deux projets proposés au conseil municipal est de 230 000 $.

Tel que précédemment mentionné, la recherche et la mise en marche des puits numéros 4 et 5 a coûté à la municipalité en 2006/2007 la somme de 735 000 $ pour un volume estimé à l'époque de 980 mètres cubes par jour. Ce volume a été révisé par Mlission HGE inc. à 600 mètres cubes par jour avec les données réelles de 2009 sur l'aquifère. À ce volume révisé, 250 mètres cubes de capacité par jour donnent un coût de 306,25$.

Conclusion

L'approche proposée en est une de prévention à l'encontre d'une approche d'augmentation de la capacité de production d'eau. C'est un investissement pour notre avenir collectif qui s'inscrit à l'enseigne du développement durable. À ne pas douter, la municipalité devra éventuellement augmenter sa capacité de production d'eau pour faire face à l'accroissement de sa population. Les débitmètres et les compteurs installés contribueront avantageusement à une meilleure gestion de notre eau potable.

Plusieurs millions de dollars ont déjà été investis dans ce domaine par la municipalité pour répondre aux besoins de sa population. C'est en continuité de cet objectif que des investissements additionnels sont fondés.

Le comité H2O de la municipalité St-Ferréol-les-Neiges

Francine Bouchard
André Desroches
Robert Pilote
André Vermette

SÉANCE DE PRÉSENTATION ET D'ADOPTION DU BUDGET 2011

Mercredi le 15 décembre 2010 à 19 h 30

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES

Allocution du maire présentée lors de la séance du 4 octobre 2010.

Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 955 du *Code municipal*, nous vous brossons un bref tableau de la situation financière de la municipalité.

Ce rapport tient compte des états financiers au 31 décembre 2009, du rapport du vérificateur, des indications préliminaires sur l'année financière en cours, de la rémunération des élus en 2010 et des orientations générales du budget 2011. De plus, une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 $, conclus depuis le 1er novembre 2009, est déposée et jointe en annexe.

Nous en profitons également pour faire la reddition de comptes. À cet effet, un document présentant dix-sept (17) indicateurs de gestion, basé sur l'exercice financier 2009, est déposé.

1. États financiers de la municipalité au 31 décembre 2009 et rapport du vérificateur

1.1 L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT

L'état des résultats de la municipalité pour l'exercice terminé au 31 décembre 2009 présente des revenus de 4 949 207$ et des charges de 3 966 933 $ en excluant les revenus d'investissement et l'amortissement. La municipalité a remboursé un montant de 628 190 $ sur sa dette à long terme et a affecté une somme de 226 182 $ à des activités d'investissement et à des remboursements de fonds. Le surplus accumulé de la municipalité au 31 décembre 2009 était de 127 902 $.

1.2 RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Le rapport du vérificateur a été signé le 29 mars 2010 par le comptable Pierre Lessard, c.g.a. Ce rapport est standard et il ne comporte aucune réserve ni aucune restriction concernant notre administration et notre situation financière. Vous pourrez consulter ce rapport en en faisant la demande au secrétaire-trésorier.

2. Indications préliminaires sur l'année financière en cours

Les états financiers les plus récents que nous possédons sont arrêtés au 31 août 2010.

	31 août 2010	Prévision
Taxes foncières	2 707 609 $	2 780 000 $
Tarification	1 140 090 $	1 157 600 $
Tenant lieu de taxes	5 311 $	15 320 $
Transferts	87 555 $	167 940 $
Services rendus	131 076 $	136 000 $
Imposition de droits	144 831 $	195 000 $
Amendes et pénalités	11 681 $	15 000 $
Intérêts	10 227 $	25 000 $
Autres revenus	235 964 $	491 270 $
Le grand total des revenus s'élève donc à	**4 474 344 $**	**4 983 130 $**
Dépenses		
Administration générale	537 555 $	700 370 $
Sécurité publique	290 919 $	562 420 $
Transports	720 231 $	1 069 630 $
Hygiène du milieu	545 224 $	781 000 $
Santé et bien-être	2 350 $	4 700 $
Urbanisme et zonage	192 037 $	262 390 $
Activités récréatives	215 443 $	296 710 $
Activités culturelles	26 422 $	38 000 $
Frais de financement	196 129 $	340 300 $
Le total des dépenses s'élève à	**2 726 310 $**	**4 055 520 $**

Autres activités financières	31 août 2010	Prévision
Remboursement en capital	244 543 $	729 100 $
Transfert à l'état des activités d'investissement (paiements comptants par les citoyens des travaux d'investissement)	458 $	15 000 $
Le total des autres activités s'élève à	**245 001 $**	**744 100 $**
Affectations		
Surplus accumulé non affecté	$	(85 000 $)
Fonds réservés	107 350 $	107 350 $
Total - affectations	**107 350 $**	**22 350 $**
EXCÉDENT NET	1 610 383 $	205 860 $

3. Rémunération et allocation des élus

En vertu du règlement #06-493 de la municipalité, les membres du conseil municipal reçoivent, en 2010, la rémunération et l'allocation suivantes:

Le maire :	Rémunération :	14 310,60 $
	Allocation :	7 155,36 $
Le maire suppléant :	Rémunération :	6 255,96 $
	Allocation :	3 127,92 $
Chaque conseiller :	Rémunération :	5 301,96 $
	Allocation :	2 651,04 $

De plus, le maire et les conseillers qui siègent au comité consultatif d'urbanisme reçoivent chacun, pour leur participation aux réunions du comité, une rémunération additionnelle de 50 $ par présence.

4. Contrats supérieurs à 25 000 $

Depuis le 1er novembre 2009, le montant total des contrats que la municipalité a accordés, dont la dépense est supérieure à 25 000 $, s'élève à 2 911 720,60$ dont le détail est disponible sur demande (Annexe 1).

5. Indicateurs de gestion municipaux

Depuis 2006, la municipalité a la responsabilité de rendre compte, auprès de sa population, des résultats des indicateurs de performance qu'elle mesure. Les indicateurs constituent un mode d'évaluation des services pour les contribuables et visent à aider les élus et les gestionnaires municipaux dans leur prise de décision. Les indicateurs obligatoires touchent les grandes fonctions suivantes :

- Transports (voirie municipale et enlèvement de la neige);
- Hygiène du milieu (approvisionnement en eau, traitement et réseau de distribution de l'eau, traitement des eaux usées et réseau d'égout);
- Santé financière globale;
- Ressources humaines;

Les indicateurs de performance sont établis à partir des résultats apparaissant au rapport financier de l'exercice indiqué.

6. Orientations générales du budget 2011

À ce stade-ci, les orientations budgétaires sont d'ordre général et n'ont pour objectif que de permettre d'informer la population sur les principaux enjeux auxquels le conseil municipal aura à faire face en 2011.

1. URBANISME

PERSONNEL

Le service d'urbanisme comptera encore deux ressources compte tenu, entre autres, de l'effervescence des nouvelles constructions domiciliaires, des dossiers d'installations septiques et des nouveaux projets de développement.

EMBELLISSEMENT

En 2011, la municipalité prévoit adhérer aux Fleurons du Québec. Les municipalités qui y ont adhéré ont pu constater de nombreux bénéfices : mobilisation citoyenne, progression de l'embellissement paysager sur le territoire et hausse de valeur mobilière. Au-delà des retombées économiques, les Fleurons du Québec sont d'abord une source de fierté pour tous.

2. INFORMATIQUE

INTERNET HAUTE VITESSE

Le dossier Internet haute vitesse pour les secteurs non desservis chemine. Ce dossier est piloté par la MRC de Charlevoix. Un appel d'offres a été lancé et les soumissions ont été ouvertes le 29 octobre 2010. Une décision sera prise en fonction des résultats.

3. ORIENTATION STRATÉGIQUE ET ÉVALUATION ORGANISATIONNELLE

La firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, retenue pour mener à terme le dossier relatif à l'orientation stratégique et l'évaluation organisationnelle de la municipalité a déposé son rapport en novembre dernier. Son mandat comportait deux volets : réaliser une réflexion stratégique en consultant la population et revoir l'organisation municipale, ses modes de gestion et sa gouvernance. Le conseil municipal aura à analyser les recommandations et à y donner suite, ce qui l'amènera à faire des choix qui se traduiront dans le prochain budget.

4. PLAN D'ACTIONS DU COMITÉ PERMANENT DE LA FAMILLE

Le comité permanent de la famille aura à faire des recommandations au conseil municipal au niveau des actions et mesures qu'il entend mettre sur pied en 2011, afin de donner suite aux objectifs du plan d'actions qui en sera à sa troisième année, et cela de concert avec le comité des loisirs.

5. RELATION DE TRAVAIL

Le conseil municipal aura à poursuivre le dossier relatif à la négociation de la convention collective qui a pris fin en décembre 2009. Quelques rencontres pour le renouvellement ont eu lieu, mais elles ont conduit à une impasse. Un conciliateur a été nommé à cet effet.

6. IMMEUBLES ET TERRAINS MUNICIPAUX

a) Garage municipal et caserne incendie

À l'automne 2009, le conseil municipal a mandaté une firme afin de réaliser une étude d'opportunité pour le bâtiment existant faisant office de garage municipal, de caserne incendie, de maison des jeunes et de local des loisirs pour les utilisateurs de la patinoire. Le rapport qui a été déposé en août 2010 présentait trois scénarios d'implantation afin de cibler les besoins reliés à ces services. Le scénario retenu par les membres du conseil municipal consiste en la réfection et la mise aux normes du bâtiment actuel en tant que caserne incendie, maison des jeunes et local des loisirs et à la relocalisation du garage municipal sur l'avenue Royale, au terrain de balle.

La partie du bâtiment qui abrite le service incendie et les travaux publics n'est plus suffisante pour les accueillir et le sera encore moins après l'achat d'un camion citerne qui devra être remisé à l'intérieur.

b) Maison des jeunes

Le conseil municipal s'était engagé par le passé à finaliser l'aménagement extérieur de la Maison des jeunes, ce qui sera fait dans le cadre des travaux de transformation du garage en caserne incendie.

7. SÉCURITÉ DU MILIEU

Éclairage des rues

L'éclairage des rues préoccupe au plus haut point les citoyens. Aussi, la municipalité poursuivra la même politique que par les années passées afin de favoriser les différents secteurs. D'autre part, le conseil municipal aura à se prononcer sur la problématique de l'éclairage du Faubourg afin de rendre ce secteur plus sécuritaire.

Vitesse

Depuis quelques années, la municipalité a des rencontres avec les principaux intervenants du milieu concernés afin de trouver des mesures pour freiner les ardeurs des automobilistes, tant sur la route 360 que dans les rues municipales.

Une campagne de sensibilisation a été organisée, en juillet dernier, avec la collaboration de la Sûreté du Québec, par le comité permanent de la famille, afin d'inviter les automobilistes à réduire leur vitesse à l'entrée ouest de la municipalité. C'est un travail de longue haleine et les résultats ne sont pas toujours évidents. Les citoyens interpellent régulièrement les élus au niveau de la vitesse à la grandeur du territoire.

Protection du voisinage

Objectifs :

Compte tenu que la sécurité du milieu préoccupe au plus haut point les citoyens et qu'il appartient aux élus de protéger ses citoyens qui veulent vivre dans un environnement sécuritaire, la municipalité procèdera à l'implantation du programme de protection du voisinage; Bon voisin, bon œil.

8. TRAVAUX PUBLICS

La municipalité poursuivra les travaux de réhabilitation de ses infrastructures municipales. Parmi les travaux majeurs à signaler, mentionnons la réfection des infrastructures des rues du Faubourg et des Carouges dans la partie ouest de la municipalité et de la rue Giguère au village. Des choix devront être faits. Lors de la réfection de la rue du Faubourg, la municipalité en profitera pour remplacer le drain de fond du Lac du Faubourg et installer, en amont du lac, un bassin de sédimentation, évitant ainsi son ensablement. La municipalité profitera de ces travaux majeurs pour installer un réseau d'éclairage adéquat afin de sécuriser le secteur.

La municipalité devrait aussi profiter de ces travaux pour procéder à du remblayage dans la partie sud du lac, soit à son exutoire, afin d'aménager une aire de stationnement et, possiblement, construire un bâtiment de services pour réponde aux besoins des utilisateurs du lac en hiver et aussi lors d'événements spéciaux (Carnaval des Neiges). En ce qui concerne le bâtiment de services, le comité des loisirs aura à faire part au conseil municipal de sa position.

Plusieurs rangs nécessitent des travaux majeurs, de même que certaines rues. Aussi, une attention particulière y sera apportée lors de la préparation du budget.

Deux sentiers pédestres, présentement en poussière de pierre, seront asphaltés : celui le long du boulevard les Neiges et celui le long du rang Saint-Julien.

9. SERVICE DES INCENDIES

La municipalité procèdera à l'acquisition d'un camion citerne afin de mieux desservir les secteurs qui ne bénéficient pas du réseau d'aqueduc et les résidences éloignées d'une borne-fontaine où la pression est limitée ou sous la norme requise. Le camion citerne sortira lors de tous les appels incendie afin d'avoir une force de frappe initiale supplémentaire, les premières minutes d'intervention étant cruciales.

Dans le cadre du schéma de couverture de risques, un montant sera prévu pour répondre à ses exigences.

10. HYGIÈNE DU MILIEU

Eau potable

Le dossier de l'eau potable préoccupe toujours les élus car, malgré les travaux réalisés sur le réseau, force est de constater que les débits pompés excèdent régulièrement ceux auxquels la municipalité devrait s'attendre en relation avec sa population et la longueur du réseau d'aqueduc. Le comité H2O a présenté aux membres du conseil municipal une analyse des débits pompés quotidiennement entre le 28 septembre 2008 et le 27 juin 2010 afin de quantifier les pertes dans le réseau. Parmi les solutions proposées, signalons l'installation de 3 débitmètres dans le réseau de distribution, l'installation de compteurs dans tous les ICI et la mise en place d'un système de gestion afin d'analyser et de suivre l'évolution de la consommation d'eau potable. Le conseil municipal donnera suite à ces recommandations afin de préserver la ressource eau.

Un piézomètre sera installé dans le secteur des puits au rang Saint-Antoine pour observer les variations naturelles de la nappe aquifère afin de répondre aux recommandations de la firme Mission HGE inc. (Génie de l'eau et de l'environnement), sécurisant ainsi la nappe phréatique.

Des campagnes de sensibilisation des citoyens et des villégiateurs demeureront de mise avec l'implantation des outils de gestion.

Éco-centre

Suite à l'expertise acquise lors de l'exploitation du point de service à l'arrière du terrain de balle et de l'évaluation du travail accompli par l'entrepreneur durant les premiers mois d'opération du site, la municipalité aura à définir comment elle souhaite opérer le site au cours des années.

11. TRANSPORTS COLLECTIF ET ADAPTÉ

La municipalité continuera à offrir ce service comme elle l'a fait en 2010 puisqu'il répond aux besoins de la population.

12. LOISIRS ET CULTURE

Loisirs

Le conseil municipal a mandaté le comité des loisirs et son directeur afin qu'ils définissent leur vision du développement du loisir au site Les Sept-Chutes pour les prochaines années, et cela, pour les besoins du camp de jour et les activités de loisirs des citoyens.

De plus, ils auront à indiquer au conseil municipal ses priorités pour l'ensemble de la municipalité, bref dans quel secteur de la municipalité doit-on investir et quelles infrastructures de loisirs doit-on privilégier? La municipalité se doit, dans la mesure du possible, de répondre aux besoins des différentes clientèles, améliorant ainsi l'offre d'activités de loisirs et de sports pour les familles, le tout en relation avec les objectifs du comité permanent de la famille.

Centre aquatique

Les études de faisabilité pour la réalisation d'un projet de centre aquatique se poursuivront. Il y a des opportunités pour les loisirs et pour les citoyens. Des argents pourraient donc y être consacrés au cours des prochaines années.

13. POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ

Les objectifs du pacte rural sont :

- Promouvoir l'intégration et le renouvellement des populations;
- Favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire;
- Assurer la pérennité des communautés locales;
- Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques.

Sentier Mestachibo

Dans le cadre du Pacte rural, la municipalité s'est engagée à verser un montant de 6 000 $ par année pour entretenir et réhabiliter les infrastructures du sentier Mestachibo. Il en sera de même en 2011. L'aménagement des terrains de la Fabrique permettra d'améliorer l'entrée même du sentier, tout en offrant certains services aux utilisateurs.

Aménagement des terrains de la Fabrique

Actuellement, la municipalité est à finaliser l'acquisition des immeubles de la Fabrique. Lorsque la transaction sera conclue, la municipalité prévoit aménager un parc sur la partie ouest du stationnement de l'église, rendant l'accès au sentier Mestachibo plus esthétique tout en revitalisant le centre du village. Ce projet devait se réaliser en 2010, mais pour des raisons hors de notre contrôle, il n'a pas pu se réaliser. Aussi, est-il reporté en 2011.

14. RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Le conseil municipal aura à se prononcer sur la politique qu'il compte se donner à ce sujet, sujet délicat, mais qui se doit d'être abordé.

La rémunération des élus doit refléter non seulement la somme de travail, mais encore plus la fonction même et les niveaux de responsabilités des plus diversifiés qui leur sont dévolues et de plus en plus complexes, auxquels ils doivent faire face. C'est une question d'équité et de reconnaissance.

15. PARTENARIAT AVEC LA CORPORATION DU SITE LES SEPT-CHUTES INC.

Compte tenu de l'entente qui a été signée à l'hiver 2010 avec Hydro-Québec, la municipalité aura à déterminer le montant qu'elle compte investir dans l'exploitation du site Les Sept-Chutes.

De plus, la Corporation du site Les Sept-Chutes a mandaté une firme spécialisée en marketing touristique et en planification stratégique pour réaliser une étude à laquelle la municipalité a participé financièrement, ayant comme objectifs :

« D'assurer la pérennité du site, dans un cadre d'opération optimal, afin de :

1. déterminer les meilleures façons de générer des revenus additionnels;
2. développer le site, en tenant compte des tendances et des opportunités;
3. définir les conditions de réalisation;
4. d'élaborer une vision globale des priorités; et
5. d'intégrer l'ensemble des réflexions et recommandations dans un plan stratégique de développement ayant une portée de 5 ans ».

Suite aux recommandations de la firme, le conseil municipal aura à se positionner.

Cette étude est rendue nécessaire après 25 ans d'opération. En effet, les marchés récréotouristiques ont beaucoup changé au cours des dernières décennies et les visiteurs ont des attentes bien différentes de celles des premières années d'opération. Le site doit donc s'adapter et revoir le positionnement du produit offert et toute la mise en marché du produit.

CONCLUSION

À la lecture des orientations budgétaires, on se rend compte que les choix ne seront certes pas faciles. Mais il est important de brosser un tableau le plus fidèle possible des besoins de la municipalité, tout en conciliant les attentes des citoyens. Le conseil municipal veillera à privilégier la diversification de ses investissements et, par le fait même, de ses projets.

La municipalité continue à se développer comme en témoignent les nouveaux développements domiciliaires, l'émission des permis de construction (45 en 2008 et 44 en 2009) et l'accroissement de la population, ce qui obligera la municipalité à faire des investissements pour maintenir à niveau ses infrastructures et offrir de nouveaux services afin de répondre aux besoins de la population actuelle et à celle des nouveaux arrivants.

Selon les prévisions de la Communauté métropolitaine de Québec, les ménages privés, qui étaient au nombre de 1127 en 2006, devraient passer à 1404 en 2011, 277 familles additionnelles, une augmentation de 24,5 %. La population devrait atteindre 2 900 habitants à la fin de l'année 2010. Voilà des statistiques dont il faut tenir compte dans la préparation du budget.

La municipalité n'a pas d'autre choix que de poursuivre le travail amorcé et bonifier ses façons de faire pour améliorer les services à la population.

Germain Tremblay, maire
4 octobre 2010

ANNEXE 1

Contractant	**Nature du contrat**	**Montant** (taxes incluses)
Déneigement Daniel Lachance inc.	Location de machinerie et achat de gravier	77 442,46 $
	Contrat de déneigement	2 262 920,37 $
Drainexc	Contrat rues de l'Église et Trépanier	586 788,50 $
Entreprise Godin	Asphalte	75 386,59 $
Gagné Letarte, avocats		33 508,79 $
Pavage Rolland Fortier	Contrat asphalte avenue Royale	118 012,53 $
Ville de Beaupré	Assainissement des eaux usées	154 589,26 $
Ville de Québec	Enfouissement des ordures	131 072.10 $
	Total:	2 911 720,60 $

ANNEXE 2

	2009	2008	2007
TRANSPORT ROUTIER			
Voirie municipale			
Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (a)	4 762 $	5 820 $	4 120 $
Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (b)	4 762 $	5 820 $	5 090 $
Enlèvement de la neige			
Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (a)	3 954 $	3 888 $	4 072 $
Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (b)	3 954 $	3 888 $	4 072 $
HYGIÈNE DU MILIEU			
Approvisionnement en eau, traitement et réseau de distribution			
Nombre de bris par 100 kilomètres de conduite	3,1250	6,2500	3,1546
Coût de distribution par kilomètre de conduite (a)	5 805 $	5 348 $	5 822 $
Coût de distribution par kilomètre de conduite (b)	5 805 $	5 348 $	12 331 $
Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (a)	0,01 $	0,01 $	0,01 $
Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (b)	0,01 $	0,01 $	0,01 $
Coût de distribution par mètre cube d'eau (a)	0,41 $	0,36 $	0,31 $
Coût de distribution par mètre cube d'eau (b)	0,41 $	0,36 $	0,65 $
Traitement des eaux usées et réseau d'égout			
Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (a)	0,21 $	0,21 $	0,23 $
Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (b)	0,21 $	0,21 $	0,23 $
Coût du réseau d'égout par kilomètre de conduite (a)	410 $	623 $	1 105 $
Coût du réseau d'égout par kilomètre de conduite (b)	410 $	623 $	1 105 $
SANTÉ FINANCIÈRE GLOBALE			
Pourcentage du service de la dette	21,12 %	18,88 %	20,48 %
Pourcentage d'endettement	75,44 %	72,41 %	71,77 %
RESSOURCES HUMAINES			
Pourcentage du coût de la formation par rapport à la rémunération totale	1,25 %	2,47 %	2,27 %
Effort de formation par employé	1,56 h	34,69 h	35,70 h
Durée moyenne des lésions professionnelles	32,00 h	120,00 h	S.O.
Taux de départs potentiels à la retraite	0,00 %	0,00 %	0,00 %

(a) Charges avant amortissement
(b) Charges

ÉCHOS DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

- La MRC entend procéder à l'élaboration d'un « Plan de développement durable des collectivités – La Côte-de-Beaupré, vers une région en santé ». Une aide financière de 287 500 $ a été consentie par la Fédération Canadienne des Municipalités dans le cadre du programme du Fonds municipal vert et une demande de subvention, d'un montant de 100 000 $, a été adressée au Conseil Régional des Élus (CRÉ).
- Une entente de délégation de la gestion foncière et de gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État est intervenue avec le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.
- Un appui a été donné à l'implantation de Parc éolien en développement sur les terres de la Seigneurie de Beaupré.
- Le CLD a été autorisé à signer l'entente de collaboration avec « Vélo Québec Association » dans le cadre de la reconnaissance du tracé de la « Route verte » sur le territoire.
- Le seuil d'admissibilité pour les demandes de subventions dans le cadre des programmes Réno Village (RV) et Réparations d'urgence (RU), pour une résidence, a été augmenté à 90 000 $ (valeur uniformisée).
- Une aide financière de 10 000 $ a été consentie à la Corporation de développement des Centres aquatiques et de congrès (CDCAC) pour la mise en œuvre de l'étude de préfaisabilité.
- Le schéma de couverture de risques incendie a été adopté et déposé, avec chacune des résolutions des municipalités locales, au ministre de la Sécurité publique.
- Le CLD de la Côte-de-Beaupré a été délégué pour s'occuper des transports collectif et adapté à compter du 1er janvier 2011. Il sera responsable de l'approbation du plan de transport et de ses mises à jour, du budget annuel, de la tarification et du niveau de service, comme l'était, pour la période de 2009 à 2010, Transport adapté Orléans.

SURETÉ DU QUÉBEC

L'hiver approche et je profite de cette tribune pour vous mentionner que les pneus d'hiver sont obligatoires du 15 décembre au 15 mars et que les pneus à crampons sont autorisés du 15 octobre au 1er mai.

Suite à des demandes de citoyens, j'ai fait un résumé des articles de la loi sur les véhicules hors- route, qui s'appliquent aux motoneiges et qui sont les plus problématiques sur notre territoire. Je dois vous rappeler qu'en matière d'alcool c'est le Code criminel qui s'applique et que la limite est la même que sur la route soit le 0.08. La loi sur les véhicules hors-route elle, vous interdit de consommer de l'alcool à bord du véhicule ou de sa remorque.

Au point de vue sécurité plusieurs infractions me sont rapportées par les patrouilleurs en motoneige. La signalisation installée sur les sentiers n'est souvent pas respectée ce qui peut entraîner non seulement une amende de 100 $ plus les frais soit 154 $, mais surtout des accidents ! Certains motoneigistes imprudents s'arrêtent pour toute sorte de mauvaises raisons sur les sentiers sans penser aux conséquences. Ce geste est extrêmement dangereux et illégal.

La motoneige est malheureusement détestée par certains citoyens et cela découle du fait que certains motoneigistes ne respectent pas certaines règles. Il n'y aura aucune tolérance de la part des policiers pour les motoneiges dont le silencieux serait non fonctionnel, absent ou aurait été modifié. Une amende est même prévue pour celui qui vend un système plus bruyant ou polluant. Une autre règle très importante c'est le fait qu'il est interdit de circuler à moins de 30 mètres d'une habitation, d'un établissement de santé, d'un parc, etc. Il est aussi strictement interdit de circuler sur un terrain privé sans autorisation du propriétaire. Les sentiers sont aménagés souvent sur des terrains qui peuvent vous sembler ouverts au public, mais dans les faits ne le sont pas. Sur notre territoire par exemple, plusieurs se donnent le droit de circuler librement sur les terres du Séminaire, mais cela est interdit. Il n'y aura donc aucune tolérance non plus pour les motoneiges qui seront prises à circuler en dehors des sentiers et retenez bien que l'amende pour cette infraction est de 250 $, pour un total de 324 $ incluant les frais ! Ces nuisances sont la source de plusieurs appels à nos bureaux, ce serait dommage que des sentiers soient fermés pour ces causes.

Une autre problématique nous est rapportée, mais cette fois-ci le problème vient de non-motoneigistes. Bien que cette belle surface plane soit très attirante, les sentiers sont aménagés pour les motoneiges uniquement. Il est donc interdit d'y circuler à pied, à cheval en ski ou tout autrement qu'en motoneige.

Pour plus de détails, vous avez accès à la « Loi sur les véhicules hors-route » via Internet.

Soyez prudent !

Agente Patricia Viau

Sûreté du Québec, poste MRC de La Côte-de-Beaupré
418 827-4545

Programmation loisirs HIVER 2011

INSCRIPTION

LE JOUR

Mardi et mercredi 11 et 12 janvier 2011, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

LE SOIR

Mercredi le 12 janvier 2011, de 18 h 30 à 20 h 00

Où: À l'Hôtel de ville de St-Ferréol-les-Neiges
33 rue de l'Église

Information : Martin Pouliot
Tél.: 418 826-2253

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Non résidants :

Les résidants des autres municipalités seront admis moyennant une majoration de 15 % du coût.

2. Réduction :

Une réduction sera accordée au prorata du nombre de cours, si l'activité est commencée au moment de l'inscription. Une réduction maximale de 20 % sera accordée.

3. Demande de remboursement :

Les seules causes de remboursement d'une inscription sont la maladie, le déménagement à l'extérieur de la municipalité (une preuve justificative sera alors exigée), l'annulation de l'activité par le service des loisirs ou en cas d'un manque d'inscriptions. Lors d'une demande en cours d'activité, le remboursement sera calculé au prorata.

4. Cours reportés :

Si un ou des cours doivent être reportés, vous en serez avisé par le responsable du cours.

5. Inscription obligatoire :

Pour participer à un cours, vous devez ***obligatoirement*** vous inscrire au préalable.

6. Chèques sans provisions :

Une pénalité de 20 $ s'appliquera sur tout retour de chèque. Le paiement devra alors être fait en argent.

7. Confirmation :

Nous communiquerons avec vous seulement s'il y a annulation de cours ou des changements apportés. ***Sinon, présentez-vous aux endroit, date et heure prévus.***

8. Retour de l'enfant :

À la fin de chaque activité de votre enfant, vous avez l'obligation de venir le chercher à l'***heure précise*** car le responsable n'est plus tenu d'en assumer la responsabilité.

9. Priorité des inscriptions :

Puisqu'il y a un maximum de participants dans la majorité des activités, nous prioriserons donc les premières inscriptions reçues.

10. Important :

Un comportement convenable est primordial et nécessaire au bon fonctionnement des activités. Lorsqu'une personne dérangera et empêchera le déroulement normal de l'activité, un avis lui sera donné. S'il récidive, il sera exclu sans aucun remboursement. ***Nous vous demandons donc votre entière collaboration.***

JEUNES

ÇA BOUGE APRÈS L'ÉCOLE

Programme d'initiation à différentes activités sportives ***pour les jeunes***.

Jours : Lundi (2e et 3e année)
Mercredi (maternelle et 1ère année)
Jeudi (4e, 5e et 6e année)
Heure : 15 h 20 à 16 h 30
Durée : 10 semaines (début le 17 janvier 2011)
Coût : 30 $
Endroit : Gymnase de l'école Caps-des-Neiges I

HOCKEY INTÉRIEUR

Activité de hockey intérieur pour les **9 à 12 ans** avec réalisation d'un tournoi inter-école prévu au mois d'avril 2011. Un minimum de 8 participants est requis pour cette activité.

Jour : Mardi
Heure : 15 h 20 à 16 h 30
Durée : 12 semaines (début le 18 janvier 2011)
Coût : 35 $ (incluant l'inscription au tournoi)
Endroit : Gymnase de l'école Caps-des-Neiges I

HOCKEY INTÉRIEUR

Activité de hockey intérieur pour les **12 à 14 ans**. Un minimum de 8 participants est requis pour cette activité.

Jour : Mercredi
Heure : 18 h 15 à 19 h 30
Durée : 8 semaines (début le 19 janvier 2011)
Coût : 25 $
Endroit : Gymnase de l'école Caps-des-Neiges I

PROGRAMMATION LOISIRS HIVER 2011

DU HOCKEY EXTÉRIEUR À SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES L'HIVER PROCHAIN

Organisé par la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges et la SADC de Charlevoix, les joueurs pratiqueront de janvier à mars 2011 et évolueront avec d'autres municipalités de la région.

Pour plus de détails sur cette ligue consultez le lien suivant : www.lhecc.com

Tu es âgé entre 10 et 13 ans et le défi t'intéresse, alors inscris-toi! Pour information : Monsieur Martin Pouliot, 418 826-2253.

KARATÉ

Conditionnement physique pour les 4 ans et plus, avec discipline personnelle à l'intérieur d'un art de combat. Les cours se donnent une fois par semaine. Le professeur est monsieur Luc Paquette.

Jour : Mardi
Heure : 18 h 30 à 19 h 30
Durée : 10 semaines (début le 18 janvier 2011)
Coût : 50 $
Endroit : Gymnase de l'école Caps-des-Neiges I

ATELIER DE DESSINS POUR ENFANTS

Apprentissage des différentes techniques de dessin. L'apprentissage se fait dans un climat de détente et de jeux tout en respectant la créativité des enfants. Ce sont eux qui décident des sujets étudiés lors des ateliers.

Jour : Jeudi
Heure : 15 h 20 à 16 h 30
Durée : 10 semaines (début le 20 janvier 2011)
Coût : 60 $ (incluant une partie du matériel)

Endroit : Hôtel de Ville

ATELIER DE PEINTURE POUR ENFANTS

Apprentissage des différentes techniques de peinture. L'apprentissage se fait dans un climat de détente et de jeux tout en respectant la créativité des enfants.

Jour : Lundi
Heure : 15 h 20 à 16 h 30
Durée : 8 semaines (début le 17 janvier 2011)
Coût : 56 $ (incluant le matériel)
Endroit : Salle polyvalente du gymnase de l'école Caps-des-Neiges I

LES SAINES HABITUDES DE VIE

À l'intérieur de ce cours, tu auras la chance de t'amuser tout en apprenant beaucoup de choses qui te permettront d'être davantage sensibilisé à l'importance d'acquérir de bonne habitudes alimentaires et de pratiquer régulièrement des activités physiques.

Au menu :

- Cuisine collective
- Dégustation
- Quiz et plus encore

Les thèmes :

- Ma santé
- La notion de satiété et les fruits exotiques
- Le nouvel an chinois
- La nutrition
- Le Mexique
- Comprendre les étiquettes nutritionnelles
- La St-Patrick
- Découverte d'aliments méconnus
- Annonce ta boisson

Jour : Mercredi
Heure : 15 h 20 à 16 h 30
Durée : 10 semaines (début le 19 janvier 2011)
Coût : 40 $
Endroit : Hôtel de ville
Places disponibles : entre 4 et 8

ATELIERS THÉMATIQUES DE BRICOLAGE

La municipalité de St-Ferréol-les-Neiges propose aux jeunes de 4 à 8 ans, 4 ateliers thématiques de bricolage animés par Abracadabra Sonia.

Jour : Samedi

Thème 1	15 janvier	Les pays
Thème 2	12 février	St-Valentin
Thème 3	12 mars	Les mondes magiques
Thème 4	16 avril	Pâques

Heure : 15 h à 16 h
Coût : 3 $ par enfant
Endroit: Hôtel de Ville

PROGRAMMATION LOISIRS HIVER 2011

ADULTES

ATELIER DE PEINTURE À L'HUILE OU À L'ACRYLIQUE POUR ADULTES

Venez approfondir ou découvrir les différentes techniques de peinture et de dessin tout en vous exprimant par l'art. Enseignement respectant le style et la personnalité de chacun. Pour information : madame Marie Tardif, 418 826-0548 ou par courriel à : tardif.m@videotron.ca

Jours : Jeudi et vendredi
Heure : 12 h 45 à 15 h 15 (jeudi)
19 h à 21 h 30 (vendredi)
Durée : 12 semaines (début les 20 et 21 janvier 2011)
Coût : 144 $
Endroit : Hôtel de Ville

BADMINTON

Groupe de badminton organisé pour des personnes de niveau intermédiaire. Cette activité sportive et sociale s'adresse aux femmes et aux hommes de 16 ans et plus. Volants fournis et raquettes disponibles au besoin. Un maximum de 12 personnes par séance. Faites vite, places limitées.

Intermédiaire (niveau 2)

Jour : Mardi
Heure : 19 h 45 à 21 h
Durée : 12 semaines (début le 18 janvier 2011)
Coût : 40 $
Endroit : Gymnase de l'école Caps-des-Neiges I

COURS DE YOGA

Le yoga est une discipline ou une philosophie qui, à partir de positions corporelles associées à une respiration contrôlée, permet de maintenir une bonne santé physique et mentale menant au bien-être de la personne. Un tapis de sol et une tenue sportive sont requis. Cours donné par madame Marcelle Rioux

Jour : Mercredi
Heures : 14 h à 15 h (intermédiaire), 19 h à 20 h (débutant)
Durée : 12 semaines (début le 19 janvier 2011)
Coût : 80 $
Endroit : Hôtel de Ville

CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

Cours de mise en forme à l'intérieur, combinant divers déplacements et mouvements. Les cours sont constitués comme suit : échauffement, aérobie, étirement musculaire et retour au calme. Les séances sont entraînantes et se réalisent à l'aide de musique rythmée et variée. Matériel requis : espadrilles, bouteille d'eau et serviette. Les séances sont données par madame Caroline Dubord, enseignante en éducation physique.

Jour: Lundi
Heure: 19 h à 20 h 15
Durée: 12 semaines (début le 17 janvier 2011)
Coût: 50 $
Endroit: Gymnase de l'école Caps-des-Neiges I

EXPLORER INTERNET

Venez découvrir plusieurs trucs et astuces pour mieux profiter d'Internet.

Écoutez de la musique en ligne gratuitement et légalement.

Découvrez les meilleurs sites de voyage.

Apprenez à reconnaître les canulars, ces faux messages qui vous arrivent par courriel.

Faites vos achats sur Internet.

Parlez gratuitement avec vos enfants en Nouvelle-Zélande.

Google : tirez profit de ses multiples fonctions gratuites : définitions, calculatrice, conversions, cartes et itinéraires, etc.

Internet Explorer : modifier la page de démarrage, gérer les favoris, passer en plein écran, utiliser l'affichage avec les onglets.

Courrier électronique : les messageries gratuites (Hotmail, Yahoo Mail, Gmail). Les fonctions de base, le CCI et la gestion des dossiers.

Les règles de base de la sécurité en informatique : courriel, réseau sans fil, etc.

Note : Avoir un portable serait un atout.

Jour: Mercredi
Heure: 14 h à 16 h ou de 18 h 30 à 20 h 30
Durée: 4 séances (début le 9 février 2011)
Coût: 50 $
Endroit: Hôtel de Ville

INITIATION À L'ORDINATEUR

Votre nouvel ordinateur est là ! Sur votre table ! On vous a dit que vous pourriez faire plein de choses. Mais quoi au juste ? Et surtout **comment** ?

PROGRAMMATION LOISIRS HIVER 2011

Ce cours fait le tour des notions de base de l'ordinateur : souris, clavier, environnement Windows, les logiciels de base etc. Vous découvrirez les multiples fonctions du clavier (il y a plus de 90 touches), les menus contextuels, le copier/coller, la structure, les dossiers et fichiers et bien plus encore. Vous apprendrez également le vocabulaire de base de l'informatique.

Vous êtes débutant ? C'est l'occasion d'apprivoiser l'ordinateur.

Vous vous y connaissez ? C'est aussi une excellente façon de mieux comprendre et mieux profiter de votre ordinateur.

Note : Avoir un portable serait un atout.

Jour: Mercredi
Heure: 14 h à 16 h ou de 18 h 30 à 20 h 30
Durée: 3 séances (début le 19 janvier 2011)
Coût: 40 $
Endroit: Hôtel de Ville

LA PHOTO NUMÉRIQUE

Ces photos que nous trouvons belles ont toutes une chose en commun : elles s'adressent à nous directement, elles nous interpellent. Mélange d'art et de technique, la photo numérique nous touche lorsque la technique s'efface derrière l'image.

La dimension artistique :

La règle d'or de la composition.

Photographier des sujets différents dans des environnements différents.

L'aspect technique :

Connaître son appareil photo, ses différents modes de prise de vue ; à quoi servent-ils ?

Le traitement des images :

Les importer vers l'ordinateur.
Les traiter : recadrer, ajuster les couleurs et le contraste.

Apprivoiser Picasa – logiciel gratuit

- Ses fonctions de base
- Faire un montage photo
- Le diaporama
- Publier sur le web

Découvrir PhotoFiltre – version gratuite

- Correction des photos
- Recadrer, redimensionner.

Les participants sont invités à apporter leur appareil photo et le manuel d'instructions.

Jour: Mardi
Heure: 14 h à 16 h ou de 18 h 30 à 20 h 30
Durée: 5 séances (début 18 janvier 2011)
Coût: 70 $
Endroit: Hôtel de ville

AUX AMATEURS ET MONTEURS DE MOUCHES

Que diriez-vous de venir partager votre passion pour la fabrication de mouches pour la pêche à la truite ou autre, avec d'autres passionnés de cette activité ? Ce serait l'occasion d'échanger des trucs de montage et de faire connaître vos propres mouches… ou vos mouches préférées! Une belle occasion pour raconter vos histoires de pêche et rencontrer des gens qui partagent cette belle passion !

Activité gratuite et informelle pour les amateurs de montage, quel que soit leur niveau. Rencontre bimensuelle qui pourrait être éventuellement jumelée à des cours si le nombre de participants intéressés est assez élevé. La première rencontre aura lieu le lundi 24 janvier 2011. Par la suite, les autres journées retenues pour cette activité seront le 2e et 4e lundi de chaque mois.

Veuillez faire connaître votre intérêt pour cette activité en contactant monsieur Martin Pouliot au 418 826-2253

ÉCOLE DE PIANO PLACE FATIMA

École de Piano
Place Fatima

L'école de Piano Place Fatima vous informe qu'il y a quelques places disponibles à l'hiver 2011. Les cours de piano se donnent à l'Hôtel de ville de St-Ferréol-les-Neiges.

Professeur : Danny Dubeau, diplômé de l'Université Laval
Information : 418 826-1097

ÉCOLE DE MUSIQUE CÔTE-DE-BEAUPRÉ

École de musique Côte de Beaupré

L'école de musique Côte-de-Beaupré offre des cours de violon, piano, guitare, chant, saxophone, trompette et autres. Ceux-ci sont offerts à l'école secondaire du Mont-Sainte-Anne. **Les inscriptions se feront mercredi le 5 janvier et mardi le 11 janvier 2011 de 18 h à 20 h.** N'hésitez pas à vous informer, soit par téléphone au 418 827-5151 ou par courriel : beaupremus@hotmail.com

PROGRAMMATION LOISIRS HIVER 2011

PICKLEBALL

Il s'agit d'un mélange de tennis, de badminton, de racquetball et de ping-pong. Le terrain est de la même grandeur que celui du badminton. La raquette est de la grandeur d'une raquette de racquetball mais le fond est solide comme une raquette de ping-pong. La balle est semblable à une balle de hockey cosom (balle de plastique vide et trouée). Le service s'effectue en une motion du bas vers le haut et la balle doit se diriger dans le rectangle opposé du côté receveur.

Jour : Mardi, de 16 h 30 à 18 h
Heure : Jeudi, de 19 h à 20 h 30
Durée : 12 semaines (début le 21 janvier 2011)
Coût : 5 $ par séance
Endroit : Gymnase de l'école Caps-des-Neiges I

POUR LA FAMILLE ET POUR TOUS

BADMINTON ET PICKLEBALL LIBRE SUR RÉSERVATION

Les personnes intéressées à pratiquer le badminton et le pickleball libres peuvent le faire gratuitement tous les samedis au gymnase de l'école Caps-des-Neiges I. Voici une belle occasion de pratiquer un sport en famille ou entre amis.

Si les joueurs attendent, on demande à ceux qui jouent de faire preuve d'esprit sportif et de laisser leur place après 20 minutes de jeu, afin de créer une rotation qui permettra à tous de s'amuser. **Les gens intéressés par cette activité doivent contacter obligatoirement le secrétariat de l'hôtel de ville le jeudi précédent afin de confirmer leur présence.**

Le service des loisirs possède quelques raquettes et volants disponibles pour les joueurs qui n'auront pas d'équipement.

Horaire

Les samedis, du 16 janvier au 27 mars 2011, de 12 h à 15 h.

Coût : Gratuit

PROGRAMME JACKRABBIT

Un dimanche de janvier : il est 13 heures. À travers les buttes et les sapins, de jeunes skieurs participent avec grand plaisir au programme Jackrabbit du centre de ski de fond du rang St-julien au Mont-Sainte-Anne !

Des centaines de petites bombes sur skis ont participé à nos cours au fil des années dont l'Olympien Alex Harvey !

Premier Pas :

Ayant moins de 6 ans, ces jeunes découvrent le ski par l'exploration. Ils doivent acquérir l'équilibre et la glisse par le JEU !

Débrouillard :

Jeune entre 6 et 8 ans qui parcourt de courtes pistes facilement ! Amélioration en Classique et initiation au Patin à l'ordre du jour !

Aventurier :

Ayant 7, 8 et même 9 ans, ce jeune maîtrise les bases en style Classique et Patin. L'exploration de pistes noires sera au menu !

Perfectionnement et entraînement :

Pour les plus vieux et expérimentés du programme !

Ces jeunes de 9 ans et plus apprennent ce qu'est l'effort, le dosage et la vitesse. Le travail technique est précis !

HORAIRE DE LA PATINOIRE DU VILLAGE

Patinage libre	Lundi	18 h à 19 h
	Mardi	18 h à 19 h
	Jeudi	18 h à 19 h
	Vendredi	18 h à 19 h 30
	Samedi	13 h à 14 h 30
		18 h à 19 h
	Dimanche	13 h à 14 h
		18 h à 19 h
Hockey libre	Lundi	19 h à 20 h
	Mercredi	19 h à 20 h
	Jeudi	19 h à 20 h
	Vendredi	19 h 30 à 22 h
	Samedi	14 h 30 à 16 h
		19 h à 22 h
	Dimanche	14 h 30 à 16 h
		19 h à 22 h

Hockey organisé pour les adultes
Mardi 19 h à 20 h 30

Information: 418 520-1810

Période des fêtes :

La patinoire du village sera ouverte à tous les jours durant la période des fêtes, à l'exception des 24 et 31 décembre 2010 en soirée et des 25 décembre 2010 et 1er janvier 2011 toute la journée.

Journées pédagogiques :

La patinoire sera ouverte en après-midi, de 13 h à 16 h, lors des journées pédagogiques.

PROGRAMMATION LOISIRS HIVER 2011

AIRE DE GLACE DU LAC DU FAUBOURG

L'aire de glace du Lac du Faubourg sera praticable à partir de la mi-décembre et sera entretenue tant et aussi longtemps que dame nature nous le permettra. Il est bien important que les utilisateurs de cet équipement respectent la signalisation placée aux abords du lac. Un panneau placé en évidence vous indique l'épaisseur de la glace. Un minimum de 7" est nécessaire à l'ouverture de la patinoire. De plus, nous demandons aux utilisateurs de ne laisser aucun déchets aux abords de la patinoire.

BONNE SAISON À TOUS ET À TOUTES !

COURS D'INITIATION HIVERNAL MULTISPORTS

Cours d'initiation au merveilleux sport qu'est le cani-cross hivernal avec votre chien domestique en janvier prochain ! Avec un guide professionnel et passionné des chiens, apprenez toutes les techniques pour pratiquer ce sport en alternant avec différentes méthodes de jeux : trottinette des neiges, Ski-Jöring, Cani-raquette …

Coût : 75 $ plus txes par personne
Durée : 4 semaines
Débutant : Samedi 13 h à 15 h, 1er cours le 8 janvier 2011

COURS SKI-JÖRING INTERMÉDIAIRE

Cours intermédiaire de Ski-Jöring avec votre chien domestique ! Avec un guide professionnel et passionné des chiens, apprenez et développez toutes les techniques pour pratiquer ce sport de façon stimulante pour vous et votre chien et de manière sécuritaire.

Coût : 75 $ plus txes par personne
Durée du cours : 4 semaines
Début : Samedi 9 h à 11 h, 1er cours le 5 février 2011

CLINIQUES DE SKI-JÖRING DÉBUTANT

Cliniques d'initiation au Ski-Jöring avec votre chien domestique ! Les objectifs de l'activité sont de :

- S'initier au ski-Jöring (humain et canin)
- Faire de l'activité physique en plein air avec votre chien;
- Socialiser votre chien.

Coût : 35 $ plus txes par clinique
Durée : 9 h 30 à 12 h
Dates : 9-16-23-30 janvier et 6-20 février 2011

Tous les cours ont lieu au Club de golf le Grand Vallon. Réservation obligatoire : 418-827-2227

SEMAINE DE RELÂCHE SCOLAIRE 2011

Surveillez, à la fin du mois de janvier, la programmation de la semaine de relâche scolaire qui se déroulera du 7 au 11 mars 2011. Au menu, activités sportives, culturelles et de plein air pour les jeunes de 5 à 12 ans.

C'est un rendez-vous !!!

LE TERRAIN DE BALLE DE NOTRE MUNICIPALITÉ SE REFAIT UNE BEAUTÉ

Vers la fin de la saison estivale, un petit groupe de la ligue de balle molle adulte de St-Ferréol-les-Neiges a décidé, conjointement avec la municipalité, de mettre en œuvre la réfection et la mise aux normes du terrain de balle local.

Le projet consistait en partie à rallonger le terrain de 50 pieds, à élever la clôture à 8 pieds et à déplacer le système d'éclairage au champ. Nombreux ont mis l'épaule à la roue pour y arriver. Le tout ayant été accompli à 75% par la ligue de balle et 25% par la municipalité.

Merci au comité organisateur, citoyens et joueurs pour les quelques 180 heures de bénévolat effectuées jour, soir et fin de semaine, à notre municipalité pour la fourniture de la tourbe, d'équipements et l'installation complète de la clôture, à Déneigement Daniel Lachance pour la fourniture d'équipements d'une valeur de 2 500 $, à Télécom communication pour l'éclairage, au montant de 1 500 $, et à Alain Martineau excavation pour la fourniture d'équipements, au montant de 600 $.

Il est à noter que tout citoyen qui désire utiliser les installations du terrain de balle, soit sur une base régulière ou sporadique, peut le faire en communiquant avec monsieur Martin Pouliot au 418 826-2253.

DES NOUVELLES DE NOS MAISONS DES JEUNES ST-FERRÉOL-LES-NEIGES ET ST-TITE-DES-CAPS

LA ZONE
MAISON DES JEUNES

Qu'est-ce qu'une Maison des jeunes ? C'est un milieu de vie animé où les jeunes de 11 à 17 ans, au contact d'adultes significatifs, pourront devenir des adultes actifs, critiques et responsables. L'équipe de travail est composée d'intervenants dynamiques, professionnels et qualifiés et ce, sous la supervision d'un conseil d'administration. Le bon fonctionnement de l'organisme repose sur un code d'éthique suivi par les travailleurs mais également par les jeunes. De nombreux services sont offerts aux jeunes : relation d'aide, milieu de vie, aide aux devoirs, création de C.V., traitement de l'information sur des sujets d'intérêt jeunesse, etc. Nous effectuons également des sorties, des voyages, des soirées thématiques et des levées de fonds pour permettre aux jeunes de défrayer le coût des activités.

Programmation

Activités	**Décembre 2010**
10 décembre :	Chasse aux trésors et magasinage de Noël
17 décembre:	Party de Noël et fabrication de pains d'épices
Activités	**Janvier 2011**
14 janvier :	Ski au Mont-Ste-Anne Glissades Terrasse Dufferin Montmorency
22 janvier :	Vente de la Bougie du Carnaval

Ces activités restent à confirmer. Informez-vous à votre Maison des jeunes ou visitez notre site internet au www.mdjlazone.ca.sitew.com ou notre page FACEBOOK.

VOYAGE À NEW-YORK

Du 4 au 7 mars 2011, nous irons visiter la ville de New-York en compagnie d'une autre Maison de jeunes de la région. Visite de Musées, découverte de quartiers importants (Times Square, Chinatown, Central Park, etc.), magasinage et tour de ville sont au programme. Pour défrayer les coûts de ce voyage, les jeunes participeront à des activités de financement dans les mois à venir. Nous vous invitons donc à les encourager.

15E ANNIVERSAIRE !

Déjà 15 ans que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges héberge une Maison de jeunes sur son territoire. Grâce à l'initiative de quelques jeunes et de membres de la communauté, le 1er décembre 1995, un projet d'organisme jeunesse a vu le jour. En octobre 2003, un point de service a ouvert ses portes dans la municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

Le samedi 4 décembre dernier, un souper-spectacle était prévu. Nous avons malheureusement dû annuler cette soirée pour des raisons techniques. Nous soulignerons cet évènement lors de la 2e édition de l'encan chinois qui se tiendra levendredi 25 février 2011. De plus amples informations vous seront fournies lors de la prochaine édition du journal.

La Maison des jeunes sera fermée du 23 décembre 2010 au 3 janvier 2011 inclusivement.

Nous rejoindre

Par téléphone : 418 826-3107
Par courriel : mdjlazone@hotmail.com
Sur notre site internet : www.mdjlazone.ca.sitew.com.
Via notre page Facebook.
Maryse Néron, coordonnatrice Maisons des jeunes La Zone
mdjlazone@hotmail.com
Tél: 418 826-3107

LA VIE PAROISSIALE

MESSES DE NOËL

Voici l'horaire des messes du 24 décembre 2010 dans les paroisses :

St-Ferréol-les-Neiges	17 h – 19 h – 20 h 30 et minuit
St-Tite-des-Caps	21 h
St-Joachim	19 h – 21 h
Beaupré	19 h

Les 25 et 26 décembre 2010 et les 1er et 3 janvier 2011 :

St-Ferréol-les-Neiges	9 h
St-Tite-des-Caps	10 h 30
St-Joachim	10 h 30
Beaupré	9 h

Les cartes pour St-Ferréol-les-Neiges sont en vente au coût de 2,00 $ chacune pour les messes de 17 h - 19 h et minuit et de 5,00 $ chacune pour la messe de 20 h 30 (avec pièce de théâtre). Vous pouvez vous les procurer après la messe de 9 h le dimanche ou au secrétariat de la Fabrique, au Marché Mont-Sainte-Anne et au Marché du Village.

FRIPERIE DE LA CÔTE INC

11186 Royale, Beaupré

6 jours / semaine
(du lundi au samedi de 9 h à 16 h)

Pour renseignement : 418 702-0732

On y retrouve des vêtements pour toute la famille, des meubles, des livres, des jouets…presque neufs, à prix d'aubaine.

Meilleurs vœux !

Nous voilà à l'aube d'une année nouvelle qui nous est donnée en toute gratuité, comme un cadeau. Une année s'achève également avec peut-être des regrets au cœur mais aussi le goût de rendre grâce pour tout ce que nous avons vécu de beau et de bon. Mon vœu s'inspire de la naissance même de Jésus. À travers lui, c'est Dieu qui se fait proche de nous. Alors pourquoi ne pas rêver que cet événement continue de nous étonner chaque jour de l'année. Que se souhaiter de mieux qu'un climat de dialogue et de respect qui permettent de chercher ensemble la vérité. Puisse 2011 être une année de paix et de joie, c'est ainsi que Noël saura encore nous étonner.

Votre pasteur Jean-Luc

HOMMAGE À UNE GRANDE BÉNÉVOLE

Au nom des membres du Comptoir d'entr'Aide de St-Ferréol-les-Neiges, il me fait plaisir de rendre hommage à madame Hélène Simard, décédée le 23 novembre 2009, elle qui a tant donné à ses concitoyens.

D'abord, un peu d'histoire. Hélène est devenue la fondatrice de la St-Vincent-de-Paul de St-Ferréol-les-Neiges en 1967. Et elle en aura été la responsable pendant 34 ans… C'est monsieur l'abbé Gustave Bourbeau, curé de la paroisse, qui, voyant quelques-uns de ses paroissiens aux prises avec la pauvreté, se tourna vers Hélène et lui demanda si elle pouvait prendre la situation en main. L'abbé Bourbeau ne pouvait prédire l'avenir,

mais il venait quand même de poser un geste qui ouvrait sur deux belles conséquences : d'abord il permettait à Hélène de se réaliser dans un bénévolat dont on entendrait parler pendant des années; puis aussi, nous le savons maintenant, il avait déniché la perle rare…

Évidemment, ça prenait un local. On lui offre une partie de la cave de l'ancienne église (pas très confortable). Et là, les gens viennent chercher des vêtements, surtout des vêtements pour enfants…

Les années passent et voilà que ce local ne suffit plus. On déménage au presbytère, puis chez monsieur Anatole Poulin, puis de nouveau au presbytère et enfin à l'ancienne caserne incendie, vendue depuis.

Tous ces changements ne découragent pas Hélène. Elle va et vient, s'adaptant toujours très bien.

Ensuite, on procède à des quêtes à la porte de l'église et l'on reçoit aussi des dons anonymes qui servent à dépanner pour la nourriture. Et notre chère Hélène gère tout cela.

Pourquoi en fait-elle autant? « Parce que j'aime ça » répond-elle. Mais il faut dire que c'est une femme de cœur, de tendresse et d'organisation.

Femme de cœur

Comme m'a déjà dit sa fille Line : « C'est pas compliqué, maman c'est un cœur sur deux pattes. Elle ne compte jamais son temps ». Hélène se laisse déranger à tout moment et avec le sourire.

Pour elle, la personne dans le besoin a de l'importance à ses yeux. Même, de son lit d'hôpital, un jour, elle s'informait à savoir si nous n'avions pas oublié certaines personnes qui avaient des besoins bien particuliers. Toujours disponible, elle répond vite à la demande.

Femme de tendresse

Hélène se laisse émouvoir en accueillant même des itinérants venus frapper à sa porte. Elle les invite à sa table, leur sert un bon repas puis leur offre des vêtements propres et chauds. Et Léonard, tel un scout, fait le taxi et va les reconduire.

Femme d'organisation

Hélène suit le courant. Vous comprendrez qu'avec les années, les besoins augmentent et, avec eux, la demande s'intensifie. Alors, elle nettoie les vêtements reçus, elle les répare, elle les recycle… Des bas, elle en a tricoté. Elle répond toujours à la demande.

Quelques années après, ne pouvant suffire seule, elle forme un comité et, plus tard, l'organisme portera le nom de Comptoir d'entr'Aide. Elle peut maintenant, en plus du dépannage occasionnel, mettre sur pied la distribution des paniers de Noël, de même que celle des cadeaux de l'Arbre Enchanté etc.

Ce n'est pas tout, à la suggestion de l'abbé Jean Poulin, pendant deux ans, avec la collaboration de son comité, elle invite des personnes seules à fraterniser, lors d'un repas au restaurant. Une vraie réussite.

Pour elle, le bénévolat ce n'est pas un travail, c'est une récompense. « Quand on voit devant soi des yeux qui brillent, c'est réconfortant et ça donne le goût de continuer » dit-elle.

N'eût été de sa grande foi et de sa grande confiance au Seigneur, elle aurait démissionné depuis fort longtemps… car vous savez, notre chère Hélène a eu plus que sa part d'épreuves. Mais forte et déterminée, elle revient toujours à la charge : elle n'est pas « arrêtable ».

Elle nous dira : « Mon bénévolat n'aurait pas duré longtemps si je n'avais pas eu à mes côtés un mari et des enfants aussi compréhensifs. Ils ont toujours accepté et respecté mon engagement. »

Et… ce n'est pas de gaieté de cœur qu'Hélène a donné sa démission à l'automne 2001. Son cœur si fort de générosité et d'amour pour les autres lui a signifié qu'il était maintenant trop fatigué. Elle quitta… mais pas avant d'avoir la conviction qu'une bonne équipe pourrait continuer de prendre soin de sa deuxième famille…

Permettez-moi d'ouvrir une parenthèse. Nous sommes en 1980. Madame Simard est débordée de travail au local. Elle me téléphone et me dit : « Viens donc me donner un coup de main, je n'arrive pas. »

Je viens aussitôt. On se met au boulot. Si vous aviez vu la joie qui l'habitait à donner du temps pour les autres! Je n'en revenais tout simplement pas. C'était extraordinaire. En sortant les vêtements du sac, morceau par morceau, elle voyait déjà qui allait les porter : les vêtements avaient déjà des noms... N'est-ce pas merveilleux?

Par son implication, elle semait des tonnes de petits bonheurs qui étaient perçus tellement plus grands par ceux et celles qui les recevaient. Par cette invitation du premier jour, elle venait, sans le savoir, de me faire un cadeau, celui de m'impliquer à mon tour à la cause des plus démunis… Pour cela, je l'en remercie.

Merci à Hélène, mille fois merci pour tout ce qu'elle a fait de bien et de bon autour d'elle. C'est assuré que le Père l'a accueilli avec tendresse parce que, même dans la souffrance, elle n'a jamais failli à son devoir et parce qu'elle a toujours eu beaucoup d'égard envers les plus petits de la société.

Continuez, chère Hélène, de veiller sur les vôtres et sur nous. De vous, nous nous souvenons encore et nous nous souviendrons toujours.

Suzanne Asselin, secrétaire-trésorière
Comptoir d'entr'Aide, St-Ferréol-les-Neiges

ÉCOLE CAPS-DES-NEIGES I

3455, avenue Royale, Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec) G0A 3R0
Téléphone : 418 821-8055 Télécopieur : 418 826-1503
Courriel : capsdesneiges1@csdps.qc.ca

ÇA BOUGE ET RÉFLÉCHIT À CAPS-DES-NEIGES

Un nouveau programme de Sciences, Sports et Plein Air est en vigueur cette année à Caps-des-Neiges. Tout au long de l'année scolaire, huit activités, autant sportives qu'éducatives, satisferont le plaisir de bouger des élèves. Ces activités permettront de découvrir et d'exploiter les ressources du milieu puisqu'elles se vivront à proximité de l'école.

Chaque classe aura également la chance d'approfondir différents sujets d'étude en science. Le coût pour l'année n'est que de 60 $ par famille puisque plusieurs commanditaires tels que la Fondation Bon Départ, le Mont-St-Anne, le Château Mont-St-Anne, l'épicerie Duclos à St-Tite-des-Caps et la Capitale Nationale, ont participé à la réalisation du programme.

Les élèves de la classe de 6e année de Caps-des-Neiges I

M. Guido Visser a gentiment accepté d'être l'ambassadeur de ce merveilleux projet. En conclusion, les élèves de Caps-des-Neiges I passeront une année scolaire exceptionnelle.

Journée d'inauguration avec certains commanditaires, M. Guido Visser et certains jeunes lors d'une partie de soccer.

Randonnée pédestre au sentier Mestachibo

Randonnée à vélo près du Mont-Ste-Anne

Guy Malenfant, directeur

Commission scolaire des Premières-Seigneuries
www.csdps.qc.ca

LE SECONDAIRE PUBLIC LA BONNE ÉCOLE

PLU Mobile
Organisateur de déplacements
• TRANSPORT COLLECTIF • TRANSPORT ADAPTÉ

PLUMobile
vous permet d'organiser
vos déplacements entre la
CÔTE-DE-BEAUPRÉ,
l'ÎLE D'ORLÉANS
et QUÉBEC.

Utilisez PLUMobile pour :
- le travail
- les études
- les loisirs
- les rendez-vous médicaux

INFORMATIONS : 418 827-8484 ou 1 866 824-1433 www.plumobile.ca

CARNAVAL DES NEIGES

8e édition du tournoi de golf

C'est sous la présidence de madame Karine Lachance du Salon de coiffure Brin d'Folie et de monsieur Dany Drouin du Marché du Village Dany Drouin inc. que s'est déroulée, le 19 septembre dernier, la 8e édition du tournoi de golf du Carnaval des Neiges.

Quatre-vingt-huit joueurs et joueuses ont participé à ce tournoi amical qui se déroulait au Club de golf "Le Saint-Ferréol". Le quatuor gagnant était formé de messieurs Bruno Blouin, Alain Gagnon, Guy Héon et Philippe Carré. Cent trente personnes étaient présentes au souper clôturant cette activité.

En route vers la 13e édition du Carnaval des Neiges

L'équipe du Carnaval des Neiges travaille à vous préparer une programmation des plus intéressantes pour sa 13e édition qui se tiendra du 18 au 26 février 2011.

Surveillez la publicité qui vous sera distribuée après la période des fêtes. Flocon et l'équipe du Carnaval ont hâte de vous recevoir.

HLM
« Le Louis Soumande »

Comme vous le savez peut-être, l'édifice du 3400 ave Royale comprend 11 logements pour des personnes de 50 ans et plus.

Présentement, il y a un logement de disponible. Pour toute information ou si vous avez un intérêt quelconque à donner votre nom, communiquer avec la soussignée, au numéro 418 826-2082.

Merci de votre collaboration.

Albertine Lajeunesse, directrice

Vœux de Noël
du député Michel Guimond

En ce temps de réjouissances que sont les fêtes de Noël et du Nouvel An, profitons du moment pour célébrer l'amour, l'amitié et le don de soi.

Que cette période de l'année soit pour nous tous l'occasion d'être près des gens que l'on chérit et le prétexte de retrouvailles, de festivités et de partage.

Je vous souhaite le bonheur, la santé, le succès et l'accomplissement de tous vos vœux.

Joyeux Noël et Bonne Année
Soyez prudents!

Michel Guimond,
député de Montmorency-Charlevoix-Haute-Côte-Nord
Porte parole du Bloc Québécois en matière
de transports, d'infrastructures et de collectivités
4611, boul. Sainte-Anne
Québec (Québec) G1C 2J3
Tél. 418 660-6776
Fax : 418 660-6777
Courriel : guimom2@parl.gc.ca
Site Internet :
www.michelguimond.com

BLOC QUÉBÉCOIS

Horaire pour la période des fêtes

24 et 31 décembre 2010	Ouverture jusqu'à midi
27 et 28 décembre 2010	Fermé
3 et 4 janvier 2011	Fermé

Profitez d'une multitude de moyens de faire la plupart de vos transactions courantes, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 :

par le biais des guichets automatiques et du paiement direct Desjardins ;
par AccèsD au 1 800 CAISSES ou www.desjardins.com ;
sur votre mobile : m.desjardins.com

En cette période des Fêtes, nous vous remercions de votre confiance et nous vous offrons nos meilleurs vœux de bonheur et de santé ! Joyeux Noël et Bonne Année

Desjardins
Caisse populaire
Mont-Sainte-Anne

Bibliothèque aux Sources

Par : **Lucie Bédard**

NOTRE HORAIRE :

Mardi, de 14 h 30 à 16 h 30
Mercredi, de 18 h 30 à 20 h 30
Jeudi, de 18 h 30 à 20 h 30
Dimanche, de 14 h 30 à 16 h 30

Veuillez noter que la bibliothèque sera fermée pour la période des Fêtes, du jeudi 23 décembre 2010 au mardi 4 janvier 2011 inclusivement.

RAPPEL

Vous pouvez toujours rapporter vos volumes et CD empruntés au secrétariat de la municipalité, aux heures d'ouverture des bureaux. **Vous pouvez renouveler** vos prêts en téléphonant à la bibliothèque, **au numéro 418 826-3540**. Les biens réservés par un autre abonné ou encore les biens obtenus grâce à un prêt entre bibliothèques **ne peuvent cependant être renouvelés**.

L'abonnement à la bibliothèque est gratuit. À vous d'en profiter !

DES NOUVELLES

Les Journées de la culture 2010 et les 25 ans de notre bibliothèque

C'est dimanche, le 26 septembre 2010 qu'avaient lieu le dernier événement prévu pour souligner nos 25 ans d'appartenance au réseau Biblio et l'édition 2010 des Journées de la culture. La fête fut un succès et vous avez été nombreux à venir en profiter. Il faut d'ailleurs souligner la présence des membres du conseil municipal et la visite éclair de monsieur Michel Guimond, député de Charlevoix, Montmorency et Basse-Côte-Nord. À l'occasion de sa visite, monsieur Guimond a remis à la bibliothèque quelques livres en cadeau d'anniversaire.

Le programme était très varié; il y en avait donc pour tous les goûts et tous les âges…

- Séance de maquillage pour les petits;
- Atelier et bricolage pour les jeunes sur le thème « Cowboys et Indiens » avec Abracadabra Sonia;
- Exposition des travaux des Fermières et tirage de pièces choisies. Voici d'ailleurs les noms des gagnantes :

  1er prix : Catalogne de lit gagnée par madame Christiane Girard, fermière

  2e prix : Tablier brodé gagné par madame Lauréanne Gagnon, fermière

  3e prix : Sac brodé gagné par madame Denise Parisien, fermière

  4e prix : Foulard de soie gagné par madame Gemma Lavoie, visiteuse

  5e prix : Ange de dentelle gagné par madame Nicole Marchand, visiteuse
- Exposition des tableaux des élèves de l'École de peinture de madame Marie Tardif;
- Animation musicale avec mesdames Carole Déry et Francine Déry, au chant et à la guitare;

Pour couronner le tout, nous avons servi le gâteau d'anniversaire, des *« cup cakes »* miniatures, avec café et jus, qui ont fait le plaisir des papilles des petits…et des grands.

Un grand merci à tous nos collaborateurs qui nous ont aidé à faire des *Journées de la culture 2010* un beau succès !

ACTIVITÉS POUR NOS JEUNES LECTEURS

Nous sommes heureux de compter dans notre équipe une bénévole qui a tout plein de belles idées pour nourrir la passion de nos jeunes abonnés pour la lecture. Achat de nouveaux livres, participation au club Livromagie, bricolage etc. Il s'agit de madame Esther Poirier que certains d'entre vous connaissent déjà pour son implication à l'École Caps-des-Neiges 1, où elle a fait la lecture de contes pour les élèves.

Madame Poirier a récemment organisé la fabrication d'une murale dont la particularité sera d'évoluer selon les différentes fêtes ou périodes de l'année. L'œuvre est maintenant exposée à la bibliothèque. Ne manquez pas de venir voir le travail des enfants !

Pour l'***Halloween***, la bibliothèque s'est retrouvée envahie par quelque 125 araignées, toutes confectionnées par les élèves de l'école, dans le cadre d'une activité scolaire. Nos jeunes bricoleurs n'étaient pas peu fiers de voir ces bibittes, toutes plus sympathiques les unes que les autres, tenir la vedette à la bibliothèque.

Le *Merveilleux conte de Casse-Noisette*

Enfin, la dernière activité prévue en 2010 pour les jeunes aura lieu à l'École Caps-des-Neiges 1, le 17 décembre, à 13 heures. L'activité est organisée grâce à une collaboration entre la Bibliothèque Aux Sources et l'école. Madame Lucie Belleau, l'animatrice attend son jeune public pour un bel après-midi de rêve.

CONCOURS BIBLIO ASTRONOMIQUE

Le concours Biblio Astronomique s'est déroulé du 10 octobre au 13 novembre dernier. Il s'agissait d'une activité de promotion des bibliothèques publiques organisée par le réseau Biblio, à laquelle notre bibliothèque s'était inscrite, donnant à nos abonnés la chance de gagner de beaux prix dont :

- un télescope *Dobson Sky-Watcher* de 8 pouces de diamètre ;
- un *iPod touch* de 8 Go ;
- une paire de billets pour la revue musicale *Beatles Story* ;
- un abonnement de 2 ans aux magazines *Québec Science* ou *Les Explorateurs* ; et
- un forfait famille *Imax* des Galeries de la Capitale.

Le prix local, le livre Le ciel étoilé, un guide d'initiation à l'astronomie, a été gagné par madame Ginette Dubé. Le tirage au sort parmi 82 billets de participation a été fait samedi le 13 novembre 2010. Félicitations à madame Dubé!

Tous les billets de participation ont été acheminés au réseau Biblio en vue du tirage au sort des prix régionaux nommés plus haut, le 30 novembre 2010. Au moment d'écrire ces lignes, nous en sommes encore à souhaiter que le sort favorise au moins un de nos abonnés!

Avis : Il nous reste quelques exemplaires du livre de recettes produit par nos bénévoles. Vous avez donc encore la possibilité de vous en procurer pour vos petits cadeaux d'hôtesse du temps des Fêtes.

SUGGESTIONS DE LECTURE

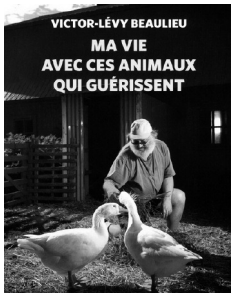

Ma vie avec ces animaux qui guérissent

Une incursion dans l'Arche de Noé de Victor-Lévy Beaulieu.

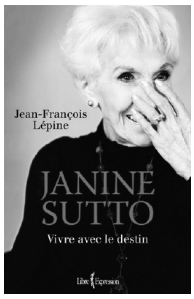

Janine Sutto
Vivre avec le destin

Le secret ! Quel mot pourrait mieux décrire la jalousie avec laquelle Janine Sutto a conservé pour elle-même, toute sa vie durant, les vraies émotions qui l'ont tourmenté ? Artiste au talent immense, cette femme, que son vieil associé Gilles Latulippe surnomme « Notre-Dame du Théâtre », a incarné les plus grands rôles féminins du théâtre classique et a contribué à la naissance de la télévision en langue française en Amérique; ses rôles comiques ont attiré les foules. Mais jamais, pendant plus de soixante-dix ans de vie publique, elle ne s'est livrée vraiment. Petite fille déracinée à l'âge de neuf ans de son bonheur parisien, Janine Sutto représente à elle seule toute la renaissance culturelle qui a abouti à la richesse créative du Québec d'aujourd'hui. Pour la première fois, à près de quatre-vingt-dix ans, elle a accepté de lever le rideau sur sa vie riche et tourmentée.

Quand je pense que Beethoven est mort alors que...

Kiki, une femme d'une soixantaine d'années, découvre un masque de Beethoven dans une brocante. Cela va changer sa vie, ainsi que celle de ses trois amies. Un récit sur la jeunesse perdue, les secrets ensevelis et célébrant l'humanisme.

Les bénévoles de la bibliothèque vous souhaitent un Joyeux Noël et Santé et bonheur pour la Nouvelle Année!

PERSONNES RESSOURCES RECHERCHÉES

Vous aimeriez animer ou développer une activité de loisirs pour les jeunes ou les adultes de notre municipalité. Vous avez des connaissances au niveau culturel, sportif ou communautaire que vous aimeriez partager avec un groupe d'individus. Alors contactez-moi, il me fera un plaisir de vous rencontrer pour en discuter.

Martin Pouliot : 418 826-2253
loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca

HORAIRE DU SECRÉTARIAT
PÉRIODE DES FÊTES

Prenez note que l'Hôtel de ville sera **FERMÉ** pendant la période des fêtes, à partir du jeudi 23 décembre 2010, 16 h 30, jusqu'au mardi 4 janvier 2011 inclusivement.

SKI ALPIN
BILLETS DE SKI DE SOIRÉE

Une fois de plus cette année, la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges s'associe au Mont-Ste-Anne pour offrir à ses résidants des billets de ski alpin de soirée à un prix moindre.

Deux cent cinquante billets seront en vente à 23$ à compter de la mi-décembre et seront valides jusqu'en mars 2012. Faites vite, ils s'envoleront rapidement.

Vous pouvez donc vous procurer des billets en vous adressant au conseiller de votre district ou au secrétariat de l'Hôtel de ville, au 33 rue de l'Église, aux heures normales de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Note: Un maximum de 4 billets est imposé par visite, par personne.

La prochaine parution du journal Le Sommet se fera à la mi-mars.
Vous avez des commentaires ou des suggestions? Écrivez-nous à:

info@saintferreollesneiges.qc.ca

Municipalité de St-Ferréol-les-Neiges
33, rue de l'Église
St-Ferréol-les-Neiges (Québec) G0A 3R0